



Réunion de bureau – Relevé de décisions

Date : **Mercredi 17 mai 2023, 13h30**

Excusés : Pierre MAISONNAT, Laurent BARRUYER, Jean-Louis MORIN

Diffusion : Conseillers d'Agglomération, mairies, CODIR

Affaires courantes

Eau potable – Nouveaux statuts du Syndicat Cance-Doux

Par un courrier en date du 28 mars 2023 le Syndicat Mixte Cance-Doux a adressé à ARCHE Agglo la délibération portant modification de ses statuts.

La modification principale porte sur la représentativité qui sera effective au terme du prochain renouvellement intégral de l'assemblée délibérante du Syndicat. La règle qui s'appliquera sera la suivante :

- ✓ 1 délégué par commune
- ✓ 4 délégué par CA + 1 délégué supplémentaire par tranche de 5 communes

La représentativité au sein de la future assemblée sera donc :

	Nombre de communes	Nombre de délégués actuels	Nombre de délégués projetés
Territoire CA ARCHE	15	30, soit 56 %	7, soit 35 %
Compétences communales	9	18, soit 33 %	9, soit 45 %
Territoire CA ANNONAY	3	6, soit 11 %	4, soit 20 %
TOTAL	27	54	20

On a donc une baisse significative de la représentativité d'ARCHE Agglo.

Considérant les statuts,

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Finances – Sollicitation du Fonds vert

Afin d'accélérer la transition énergétique, l'Etat propose aux collectivités de bénéficier du Fond verts. Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires a vocation à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Annoncé le 27 août dernier par la première ministre Elisabeth Borne, il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est effectif depuis le début de l'année 2023.

A ce titre, ARCHE Agglo, sollicite le Fond verts sur les 4 axes suivants :

- ✓ Prévention des inondations / Volet 1 : renforcement des aides apportées par les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- ✓ Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ✓ Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- ✓ Développement du co-voiturage

Dossiers	montant estimatif € HT	montant subvention Fonds vert sollicitée	Taux %
Inondations			
Travaux Veauve	6 500 000,00 €	1 300 000,00 €	20%
Poste PAPI	616 000,00 €	52 000,00 €	8%
Biodiversité			
Plantation de haies	96 400,00 €	67 480,00 €	70%
Tri et Bio-déchets			
Gestion de proximité des biodéchets des ménages aides aux investissements	417 830,00 €	107 000,00 €	26%
Gestion de proximité des biodéchets des ménages Aides au changement de comportement	356 310,00 €	196 000,00 €	55%
Gestion de proximité des biodéchets des ménages Chargé de mission	114 000,00 €	90 000,00 €	
Covoiturage			
Outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage	33 504,06 €	16 752,03 €	50%
Incitations financières à la pratique du covoiturage	24 000,00 €	12 000,00 €	50%
TOTAL	8 158 044,06 €	1 841 232,03 €	

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Finances – Décision modificative transfert de patrimoine de l'Accueil de Loisirs à Chanos-Curson

Afin de pouvoir passer les écritures comptables permettant de restituer le bâtiment les Turlutins à la commune de Chanos Curson, il est nécessaire de prévoir les crédits d'investissement suivants :

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
204	2041412	061	Subvention d'équipement versée	341 165,00	
			TOTAL CHAPITRE 204	341 165,00	
21	2141	061	Immobilisation sur sol d'autrui		341 165,00
			TOTAL CHAPITRE 21		341 165,00
			TOTAUX	341 165,00	341 165,00

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Finances – Fonds de concours, commune de Bozas

Par délibération du 1^{er} avril 2023, la commune de Bozas a sollicité l'attribution d'un fonds de concours de 50 000€ pour financer les travaux de rénovation et d'extension de sa mairie et la création de 3 logements d'un montant de 1 127 265,40€ HT. La charge nette de la commune est de 387 757,40€.

Ce projet correspond au règlement des fonds de concours. Il sera proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Bozas d'un montant de 50 000€ pour financer les travaux de rénovation et d'extension de sa mairie et la création de 3 logements.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent la présente délibération.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Patrimoine - Désaffectation et déclassement des parcelles de l'ancien centre de secours de St-Donat-sur-l'Herbasse (parcelles ZR 54 et ZR 423)

(Plan disponible en téléchargement)

Lors du conseil du 6 juillet 2022, une délibération a été prise pour céder l'ensemble immobilier de l'ancien Centre de secours à la commune de St-Donat-sur l'herbasse à l'€uro symbolique une fois le nouveau Centre de Secours livré ce qui est aujourd'hui le cas. Pour rappel, les parcelles concernées sont les parcelles ZR 54 et ZR 423 représentant une surface totale de 2241 m² situées sur la commune de Saint donat.

Etant donné que ce bâtiment a accueilli un service public, il est classé de fait dans le domaine public.

Les biens du domaine public étant inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent être sortis du domaine public. En vertu de l'article L-2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien par une décision administrative, en l'espèce, une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Afin de permettre la vente à la commune à l'€ symbolique, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du domaine public et de déclasser le lot évoqué. Le bien ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de l'agglomération et pourra être cédé.

Il est demandé au Bureau de valider la désaffectation et le déclassement de l'ensemble immobilier en vue de sa cession à la commune de Saint Donat sur l'Herbasse.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Milieux ENS – Convention d'aide financière de la CNR Plan 5 Rhône

Contexte

Dans le cadre de ses Plans 5Rhône P5R, CNR s'engage dans de nombreux partenariats visant à soutenir les territoires autour des thématiques liées au développement des énergies vertes et de l'hydrogène, au renforcement de la navigation sur le Rhône et le développement des sites industriels et portuaires, la contribution à l'adaptation de l'agriculture du sillon rhodanien, les actions en faveur d'un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique, le développement des projets de développement économique, touristique et les plus globalement, les projets qui permettent de rapprocher les territoires de leur fleuve.

ARCHE Agglo, en partenariat avec les Communes, est gestionnaire de plusieurs îlons en rive droite et rive gauche du Rhône. Ces milieux alluviaux constituent des reliquats de milieux naturels riches, à préserver. Au cœur de ces îlons, ancien bras du Rhône en partie déconnectés du fleuve, subsistent une faune et une flore particulière. Outre leur aspect fonctionnel, et leur rôle de corridor écologique, ces milieux présentent un intérêt en termes de biodiversité. Ces zones humides péri-urbaines méritent également d'être valorisées auprès des habitants qui n'en connaissent pas forcément les richesses et les enjeux de préservation.

Un contrat de gestion 2019-2023 concerne 5 milieux alluviaux du Rhône répartis sur 4 communes : la îlone des Goules à Tournon-sur-Rhône (hors concession CNR), la îlone des Pierrelles à Mauves, et la îlone de la Murette à Glun, situées en Ardèche, ainsi que les sites du bassin des Musards et de la îlone Saint-Georges à La Roche de Glun, classés Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du Département de la Drôme. Au total, le Contrat de gestion couvre une surface de 95 ha.

Le programme d'actions prévoit un certain nombre de mesures qui visent à préserver et à valoriser ce patrimoine naturel : inventaires et suivis naturalistes, gestion et restauration des milieux, aménagements pédagogiques, sensibilisation scolaire et grand public...).

Objectifs

ARCHE Agglo sollicite l'accompagnement CNR sur des actions du Contrat de gestion relevant des axes 2 et 3 pour l'année 2023 :

- ✓ **La conception, la réalisation et l'installation d'aménagements pédagogiques** reliés à un livret ludique (activités pratiques) qui sera distribué aux enseignants et en accès libre pour le grand public, invitant à une découverte du patrimoine naturel lié au Rhône en autonomie ou accompagné d'animateurs nature sur ces différents sites. Il est également prévu le suivi de la fréquentation des sites au travers de **l'installation d'éco-compteurs**.
- ✓ **La sensibilisation scolaire** avec la réalisation de 3 demi-journées d'animations scolaires par thématique (Rivières, Espaces naturels, Climat). 150 classes participeront au programme de sensibilisation sur l'année scolaire 2022-2023 et 30 d'entre elles bénéficieront d'interventions sur les îlons. La thématique Rivières parlera de la biodiversité des milieux aquatiques, la thématique Espaces naturels évoquera l'histoire du fleuve Rhône et son patrimoine naturel et le Climat interviendra sur la mise en place de parcs photovoltaïques. Chaque classe devra produire une restitution qui sera mise en valeur à l'occasion des Journées de l'Environnement qu'organisera ARCHE Agglo fin juin 2023.

Plan de financement prévisionnel 2023

POSTES DE DEPENSES	MONTANT
Aménagements pédagogiques	64 000 €
Sensibilisation scolaire	40 000 €
TOTAL	104 000 €

Plan de financement			
Financier	Programme de financement	Montant	%
Région	CVB	14 000 €	13%
Département	ENS	12 500 €	12%
CNR	Plan 5Rhône	41 600 €	40%
Autofinancement	ARCHE Agglo	35 900 €	35%
Total		104 000 €	100%

Il est proposé au bureau de valider la signature du contrat de partenariat ARCHE Agglo – CNR (**disponible en téléchargement**) et de solliciter les financements.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Ressources Humaines – Tableau des effectifs

Lors du Conseil d'agglomération du 7 juin 2023, il sera proposé de modifier le tableau des effectif d'ARCHE Agglo.

Ces modifications relèvent de :

- Campagne avancements de grade des agents
- Ajustement pour adapter les postes aux besoins, suite à mutations ou recrutement
- Créations suite à des nouveaux besoins

Le nombre de postes considérés comme « permanents », structurants pour l'activité de ARCHE Agglo (postes titulaires, contractuels de longue durée ou CDI, contrats de projet, contrats de droit privé) évolue comme suit :

	POSTES PERMANENTS DROIT PUBLIC		CONTRATS DE PROJET		DROIT PRIVES	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
ETP	244,81	245,61	7	9	11	13
unités	282	282	7	9	11	13

a. Campagne avancements de grade 2023

CATEGORIE	SUPPRESSION	CREATION	EMPLOI CORRESPONDANT
A	1 poste d'attaché territorial	1 poste d'attaché principal	Directeur des solidarités
A	2 postes d'Attaché principal	2 postes d'attachés hors classe	DGS et DGAS
B	1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Auxiliaire de puériculture crèche Perle de Lune
C	1 poste d'Adjoint administratif	1 poste d'Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	Directeur de la communication
C	1 poste d'Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} cl	1 poste d'Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} cl	Assistante ADS
C	1 poste d'Adjoint technique à temps non complet 32h	1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl à temps non complet 32h	Agent entretien crèche Couleur Grenadine
C	1 poste d'Adjoint technique	1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	Agent entretien rivières
C	1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	1 poste d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl	Agent entretien rivières
C	1 poste d'Agent de maîtrise	1 poste d'Agent de maîtrise principal	Agent technique Champos
C	1 poste d'Agent social	1 poste d'Agent social principal de 2 ^{ème} cl	Assistante petite enfance crèche les Marmottes
C	1 poste d'Agent social principal de 2 ^{ème} cl	1 poste d'Agent social principal de 1 ^{ère} cl	Assistante petite enfance crèche la Farandole

b. Ajustements pour adapter les postes aux besoins, suite à mutations ou recrutement

CATEGORIE	SUPPRESSION	CREATION	EMPLOI CORRESPONDANT
A	1 poste de Puéricultrice de classe normale (grade en extinction)	1 poste de puéricultrice	Départ de la directrice des lutins en janvier 2023 dont le grade était en extinction et recrutement d'une Directrice contractuelle

B	1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1 ^{ère} classe TNC 3 h		Départ en retraite. Heures répercutées sur 2 agents en place qui augmentent leur temps de travail
B	1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1 ^{ère} classe TNC 11 h	1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1 ^{ère} classe TNC 12.5	Suite au départ en retraite d'un agent
B	1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2 ^{nde} classe TNC 6 h	1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2 ^{nde} classe TNC 7.5 h	Suite au départ en retraite d'un agent
C/B	1 poste d'agent social principal 2 ^{ème} cl	1 poste d'Auxiliaire de puériculture de cl normale	Suite à départ en disponibilité d'Auxiliaire de la crèches P'tits Bouchons
C	1 poste d'agent social principal 1 ^{ère} cl	Agent social	Recrutement d'un agent suite à départ en retraite
C	1 poste d'Adjoint administratif	1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet 28h annualisé	Gestionnaire site touristique Champos
C	1 poste d'Adjoint administratif	1 poste d'Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} cl	Assistante Administrative service technique – Champos
C	1 poste d'Adjoint administratif	1 poste d'Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} cl	Recrutement d'un Instructeur ADS
C	1 poste d'Adjoint technique territorial	1 poste relevant du droit privé	Technicien SPANC – suite à départ en disponibilité d'un agent

c. Créations suite à des nouveaux besoins

CATEGORIE	CREATION	EMPLOI CORRESPONDANT
B	1 poste de technicien principal 2 ^{ème} cl	Technicien voirie
C	1 poste d'Adjoint administratif	Assistante administrative Service ACP

Contrats de projet

Conformément à la prévision budgétaire pour l'année 2023, des contrats de projet vont être pourvus par ARCHE Agglo dans les cadres suivants :

Programme LEADER 2023-2027 : dans le cadre du nouveau programme LEADER un appel à candidature a été diffusé pour le recrutement d'un Responsable d'équipe projet. Durée du contrat : 5 ans, rémunération basée sur la grille indiciaire des attachés.

Chargé de mission vulnérabilité :

ARCHE Agglo compétente en matière de GEMAPI est porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants « Veauene, Bouterne, Torras, petits affluents du Rhône » signé en septembre 2019.

Ce PAPI Veauene Bouterne bi départemental (Drôme Ardèche) est en cours de mise en œuvre depuis 2019 et jusqu'à 2024. ARCHE Agglo est maître d'ouvrage d'un certain nombres d'actions inscrites dans ce PAPI.

Ce poste sera donc chargé de la Mise en place du volet réduction de la vulnérabilité pour les entreprises et les habitants ainsi que d'actions diverses, comme la réalisation du PICS (plan intercommunal de sauvegarde) ou la mise en œuvre d'actions du PAPI sous maîtrise d'œuvre d'ARCHE Agglo.

Contrat de projet de la durée de 3 ans – rémunération basée sur la grille indiciaire des ingénieurs

Agent entretien rivières

En raison de la programmation de travaux dans les 3 prochaines années sur les cours d'eau du territoire ARCHE Agglo, l'équipe rivière chargée de la mise en œuvre de travaux, est renforcée par un contrat de projet d'une durée de 3 ans.

Il sera chargé de la restauration des cours d'eau, de travaux de génie végétal sur la Veaunes à Chanos-Curson et des travaux liés au marathon de la biodiversité

L'agent est déjà présent dans l'équipe depuis août 2021 avec des contrats d'accroissement d'activité de courte durée. Il sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques.

Contrats de droit privé

Dans l'objectif d'inclure administrativement le SPANC dans la régie Assainissement ARCHE Agglo, il est proposé de créer un poste de technicien SPANC de droit privé et régi par le code du travail.

Ce poste viendra remplacer le poste d'un agent fonctionnaire parti en disponibilité.

Suite aux préconisations de la médecine du travail un agent d'exploitation eau et assainissement n'a plus les conditions physiques nécessaires pour tenir son poste.

Après étude de sa situation, il sera donc réaffecté sur un poste plus adapté à son état de santé et en cohérence avec ses compétences.

Il sera ainsi nécessaire de le remplacer au sein du service exploitation eau et assainissement par le recrutement d'un agent de droit privé.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Transport – Adaptation du règlement de transport scolaire

Le futur plan des transports scolaires 2023-2024 s'adapte aux nouveaux établissements tout en conservant la continuité scolaire :

- ✓ Intégration des affectations au collège de Mercuriol-Veaunes pour les communes concernées ;
- ✓ Continuité scolaire pour les élèves ayant démarré le cursus collège en respectant le plan des transports scolaires, qui pourront continuer à bénéficier d'un transport scolaire jusqu'à la fin de leur cursus dans leur établissement d'accueil en 6^{ème} en 2022-2023.

La modification du règlement impose une délibération proposée au prochain conseil communautaire.

Commune de résidence	Collège Public 2022-2023	Collège Public 2023-2024	Collège Privé
CHANOS CURSON	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} : Saint-Donat/Herbasse 4 ^{ème} -3 ^{ème} Marie-Curie (Tournon/Rhône)	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Mercuriol-Veaunes 5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} : Saint-Donat/Herbasse 3 ^{ème} : Marie-Curie (Tournon/Rhône)	Tournon (inchangé)
CROZES HERMITAGE	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Marie Curie - Tournon	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Mercuriol-Veaunes 5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Marie Curie - Tournon	Tournon (inchangé)
LA ROCHE DE GLUN	Région (Valence)	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Mercuriol-Veaunes	Tournon (inchangé)
LARNAGE	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Marie Curie - Tournon	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Mercuriol-Veaunes 5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Marie Curie - Tournon	Tournon (inchangé)
MERCURIOL - VEAUNES	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} : Saint-Donat/Herbasse 4 ^{ème} -3 ^{ème} Marie-Curie (Tournon/Rhône)	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Mercuriol-Veaunes 5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Saint-Donat/Herbasse 3 ^{ème} Marie-Curie (Tournon/Rhône)	Tournon (inchangé)
PONT DE L'ISERE	Région (Valence)	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Mercuriol-Veaunes	Tournon (inchangé)
TAIN L'HERMITAGE	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Marie Curie - Tournon	secteur Ecole Moulin) Mercuriol-Veaunes 6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} / Marie Curie – Tournon 5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} (autre secteur) Marie-Curie - Tournon	Tournon (inchangé)
BEAUMONT MONTEUX	Région	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} Mercuriol-Veaunes	Valence (inchangé)

Le nouveau plan des transports scolaires permet de clarifier le statut des élèves (ayant droit ou non ayant droit) et de créer de nouveaux circuits à destination de Mercuriol-Veunes.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Economie – Subvention TPE - sous réserve de l'avis de la commission économique qui se réunit le 15/05/2023

Audition Chareyron – Entendre – Pont de l'Isère

Actuellement installée dans les locaux de l'opticienne de Pont de l'Isère, Mme Chareyron délocalise son activité et crée un centre audioprothésiste juste à côté. Elle prévoit l'embauche d'une assistante à temps plein. Mme Chareyron a prévu d'investir dans du matériel audiométrique, du mobilier, du matériel informatique et des travaux d'aménagement (électricité, plomberie, placo, carrelage, climatisation etc.)

Le chiffre d'affaires pour 2021 s'élève à 416 071€ et celui de 2022 s'élève à 488 132€.

Le montant des investissements éligibles réalisés est plafonné à 50 000€.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 7 500 €.

Subvention sollicitée

Agglo 15 % : 7 500€

Région 20 % : 10 000€

Le Père Pinard – Tournon-sur-Rhône

M. Bossens vient d'acquérir le local et projette de le réhabiliter afin d'y accueillir sa clientèle (professionnels et particuliers). Les investissements concernent donc des travaux de rénovation et d'électricité, la remise à neuf de la devanture du magasin et l'aménagement de la surface de vente et de la cave. Vente de vins régionaux auprès des particuliers en complément à l'activité d'agence commerciale auprès des professionnels. Il prévoit, en complément de l'activité de vente, d'organiser des événements d'entreprise, des événements œnotouristiques et des dégustations dans la cave aménagée à cet effet.

M. Bossens souhaite participer à la redynamisation du centre-ville et créer un lieu convivial permettant, en plus de l'exercice de son activité, de créer une synergie avec les autres commerçants du centre-ville.

Le chiffre d'affaires pour 2021 s'élève à 35 390€ et la prévisionnel 2023 s'élève à 54 350€.

Le montant des investissements éligibles réalisés s'élève à 12 978€.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 1 947€.

Subvention sollicitée

Agglo 15 % : 1 947€

Région 20 % : 2 596€

Sur le Pouce – Tournon-sur-Rhône

Mme SEDIK a repris le fonds de commerce début 2022 et doit réinvestir dans 2 vitrines réfrigérées ainsi que dans des adhésifs compatibles avec ses panneaux tarifaires. Bien qu'en concurrence avec les kebabs, tacos et boulangeries proposant de la vente snacking et restauration rapide, l'entreprise "Sur le pouce" reste l'une des seules enseignes proposant une échoppe directement ouverte sur la rue. Mme SEDIK a prévu de remplacer 2 vitrines réfrigérées et les adhésifs tarifaires sur les panneaux.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2022/2023 s'élève à 80 000€.

Le montant des investissements éligibles réalisés s'élève à 5 999€.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 900€.

Subvention sollicitée

Agglo 15 % : 900€

L'Auberge de Saint-Félicien – Saint-Félicien

Repris depuis 2017 par M. Fléchier, l'Auberge de Saint-Félicien bénéficie d'une très bonne réputation. M. Fléchier a prévu des investissements afin de rénover la salle et le bar, de changer les menuiseries et de modifier une fenêtre en

porte qui deviendra l'entrée principale. M. Fléchier a également investi dans l'équipement de la cuisine et a retravaillé sur la communication de son entreprise.

Le chiffre d'affaires pour 2021 s'élève à 133 880 €.

Le montant des investissements éligibles réalisés s'élève à 11 669 €.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 1 750 €.

Subvention sollicitée

Agglo 15 % : 1 750€

Région 20 % : 2 334€

ND Photographe – Tournon-sur-Rhône

A son compte depuis 2018, Mme Delord souhaite aujourd'hui s'implanter plus sûrement sur le territoire. Afin de développer son entreprise, elle a donc décidé de s'installer dans un local sur la grande rue. Le local, situé au 33 grande rue, a très récemment été rénové par le propriétaire. Mme DELORD doit maintenant l'aménager pour son activité et le meubler. Elle projette de créer un espace prise de vue, un espace bureau et un espace photo d'identité. Parallèlement elle loue l'appartement juste au-dessus.

Mme DELORD doit donc investir dans du matériel photo, des travaux d'aménagement, du mobilier, une enseigne, un "kit ants" (conformité photo d'identité) et du petit matériel (massicot, disque dur, etc.).

Le chiffre d'affaires pour 2022 s'élève à 13 892€.

Le montant des investissements éligibles réalisés s'élève à 27 960 €.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 4 166 €.

Subvention sollicitée

Agglo 15 % : 4 166€

Région 20 % : 5 554€

Le Bar de l'île – La Roche de Glun

Depuis la reprise de l'affaire par M. Vuachet et Mme Hadjout, en 2020, les gérants font face à beaucoup de dépenses imprévues et coûteuses. Il s'agit du seul bar/tabac de La Roche de Glun, dont le cadre est particulièrement apprécié par les clients. Les investissements concernent le changement du volet métallique (sécurité), d'une bâche extérieure, mais aussi la rénovation du local (électricité, plafonds, aménagement du bar) et l'achat de matériel professionnel (machine à glaçons).

Le chiffre d'affaires pour 2021/2022 (mars à mars) s'élève à 245 953 €.

Le montant des investissements éligibles réalisés s'élève à 39 154 €.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 5 873 €.

Subvention sollicitée

Agglo 15 % : 5 873€

Région 20 % : 7 831€

La Guinguette de Manon – Chanos-Curson

Mme LESCHIERA a lancé son food-truck et propose divers plats fait maison à partir de produits locaux, ce qui la différencie de la concurrence. Les plats seront à emporter le midi et le soir. Possibilité d'apporter son propre contenant afin de limiter les déchets ou de déguster sur place dans un esprit guinguette convivial. L'investissement concerne donc l'achat du camion aménagé.

Mme LESCHIERA se déplace sur le territoire et a des implantations fixes sur celui d'ARCHE Agglo le lundi midi à Saint-Donat (parking entreprise REFRESCO), le mardi après-midi à Chanos-Curson (sur le marché), le vendredi soir/samedi soir en alternance à Saint-Jean-de-Muzols (brasserie Free mousse). Pour information, Mme LESCHIERA a également constitué un dossier auprès de la Région pour un dispositif d'aide à l'investissement aux commerces non-sédentaires. Mme LESCHIERA a également bénéficié d'un soutien de la part d'Initiative 2607 sous la forme d'un prêt d'honneur de 10 000€ et d'une garantie d'emprunt à hauteur de 75% (soit une garantie qui s'élève à 48 975€).

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2023/2024 s'élève à 68 556 €.

Le montant des investissements éligibles réalisés s'élève à 50 000 €.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 7 500 €.

Subvention sollicitée

Agglo 15 % : 7 500€

Région 20 % : 10 000€

BILAN de l'aide à l'investissement à ce jour :

Au total les 7 projets représentent un montant total de subvention pour ARCHE Agglo de 29 636€.

Historique Aide à l'investissement des TPE avec point de vente :

- ✓ Décembre 2017 – mars 2019 : dispositif Aide TPE -> 19 dossiers votés pour un total de subventions de 45 837 € pour ARCHE Agglo.
- ✓ Mars 2019 – septembre 2020 : dispositif FISAC -> 57 dossiers votés pour un total de subventions votées de 506 992 € dont 240 000 € pour le FISAC et 266 992 € (dont 15 648 € de reliquat) pour ARCHE Agglo.
- ✓ Septembre 2020 à décembre 2021 : dispositif Aide TPE -> 53 dossiers votés pour un total de subventions de 520 677 € pour ARCHE Agglo dont 260 339 € de « compensation FISAC ».
- ✓ Janvier 2022 à aujourd'hui : dispositif Aide TPE renouvelé -> 22 dossiers votés pour un total de subventions de 107 609€ pour ARCHE Agglo dont 4 373€ liés à l'écologie.
- ✓ Janvier 2022 à aujourd'hui : dispositif artisan -> 12 dossiers votés pour un total de subventions de 59 285€ pour ARCHE Agglo.

Depuis décembre 2017, 163 dossiers pour un total de 1 306 053 € d'aide à l'investissement dont 1 000 430 € à la charge d'ARCHE Agglo inclus 260 339 € de « compensation FISAC ». Les 163 dossiers représentent au total 11 834 721 € d'investissements.

Avis favorable du bureau - Dossier non soumis au Conseil d'agglomération

Economie – ZA Erôme – Cession de terrain à ART METAL et GAUTIER Location

Porteurs de projet : Anthony GAUTIER (GAUTIER LOCATION) – Anthony RIZZO (AR METAL)

Projet : les 2 porteurs de projet souhaitent diviser une parcelle de 5 000 m² sur la zone d'activités d'Erôme pour y réaliser leurs projets respectifs.

AR METAL	GAUTIER LOCATION
<ul style="list-style-type: none">• Création : Janvier 2020• Statut : SAS• Activités : métallerie• Projet : 1 bâtiment de 550 m² pour ses activités + 1 bâtiment de 500 m² avec des cellules artisanales à louer.• CA : 2020 = 120 848 € / 2021 = 169 184 €• Effectifs : 3 dont 1 apprenti• Embauches prévues : 1 opérateur machine	<ul style="list-style-type: none">• Création : Juin 1990• Statut : SARL• Activités : location d'engins de chantier• Projet : 1 bâtiment de 500 m² pour stocker le matériel locatif (14 pelles, 6 camions, 20 nacelles).• CA : 2020 = 806 380 € / 2021 = 1 030 697 €• Effectifs : 12• Embauches prévues : 2

Souhait : achat du lot 2 divisé en 2 pour une superficie totale d'environ 5 000 m²

Initialement les porteurs de projet devaient acheter le lot 2 comme un seul tènement et faire leur affaire ensuite pour la division. Une délibération a été prise en ce sens en décembre 2022.

Or, aucun des porteurs de projet n'a les reins assez solides pour acheter les 5 000 m² d'un coup. Ils préfèrent donc diviser la parcelle de la manière suivante :

- ✓ AR METAL : 2 150 m²
- ✓ GAUTIER LOCATION : 2 850 m²

En raison des frais supplémentaires engendrés par ce changement (frais de division, frais supplémentaires de raccordement réseaux, etc.), ARCHE Agglo a proposé de majorer le prix de vente de 30 € HT / m² à 34 € HT / m².

Proposition :

Vente du lot 2 d'une superficie d'environ 5 000 m² en 2 terrains à un prix de 34 € HT / m²

- 2 150 m² pour AR METAL soit un coût de 73 100 € HT
- 2 850 m² pour GAUTIER LOCATION, soit un coût de 96 900 € HT

Soit un total de 170 000 € HT pour les 5 000 m².

Bons pour accords le 4 avril 2023.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Economie – ZA de Fontaye à St-Félicien – Acquisition foncière

Lors du bureau communautaire réuni le 31 août 2021 avait acté le principe d'engager les négociations foncières pour permettre la maîtrise foncière progressive nécessaire à la réalisation de l'extension de la zone d'activités à moyen terme.

Suite à des négociations engagées de façon concertée avec la commune, il est aujourd'hui possible de concrétiser à l'amiable l'achat de certains fonciers inscrits au PLU dans la zone d'activités.

La commune est en effet en cours d'acquisition de parcelles appartenant à Mme MALLIER Marinette et Mme REYNAUD Madeleine. Une partie des terrains se situe hors du périmètre de la zone d'activités en secteur agricole au PLU et l'autre partie est situées **dans le périmètre de la ZA pour une superficie de 9 908 m² décomposé comme suit :**

Section et parcelle	Propriétaire	Surface
AE239	MALLIER Marinette	3 400
AE241	MALLIER Marinette	688
AE246	MALLIER Marinette	2 240
AE278	MALLIER Marinette	2 940
	TOTAL	9 268

Section et Parcelle	Propriétaire	Surface en m ²
AE240	REYNAUD Madeleine	640

Après acquisition, la commune propose de rétrocéder les terrains se situant dans le périmètre de la zone d'activités au prix de 48 centimes le m² soit un prix d'acquisition de 4 755,84 €.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Habitat – Aide aux bailleurs sociaux – ADIS à Etables et ALLIADE à Tournon-sur-Rhône

ALLIADE sollicite auprès d'ARCHE Agglo une subvention concernant la réalisation de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAI) à Tournon-sur-Rhône.

L'aide accordée par ARCHE Agglo sera de 12 500€ :

- ✓ 11 000€ (6 000€ pour les PLAI et 5 000€ pour les PLUS)
- ✓ Bonification de 1 500€ pour production de PLAI en ville-centre

L'opération prévoit des logements du T2 au T4 : 4T2, 2T3 et 2T4

Le coût d'acquisition des logements est de 1 072 806€ HT.

ADIS sollicite auprès d'ARCHE Agglo une subvention concernant la construction de 12 logements locatifs sociaux (8 PLUS et 4 PLAI) sur la commune de Etables.

L'aide accordée par ARCHE Agglo sera de 16 000€ : 16 000€ (8 000€ pour les PLAI et 8 000€ pour les PLUS)

L'opération prévoit des logements du T2 au T4 : 3T2, 6T3, 3T4

Le coût de l'opération est de 1 776 531 €

La commission Aménagement Habitat a validé ce point le 9 mai dernier.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Dossiers à enjeux

Ressources Humaines rapporteur Frédéric SAUSSET

Politique sociale – Revalorisation des tickets restaurant

Dans un contexte de hausse des prix généralisé et face au constat que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (pour rappel +3.5%) n'a pas suffi à rééquilibrer l'équation entre le coût de la vie et les salaires, de nombreuses collectivités, dont ARCHE Agglo ont pensé qu'il était important de prendre des mesures rapides en faveur du personnel.

Parmi les pistes étudiées en ce sens, 2 en particulier ont été analysées :

- ✓ Augmenter le CIA
- ✓ Augmenter la participation de ARCHE Agglo pour les tickets restaurant.

Le **CIA (Complément indemnitaire annuel)** est une prime annuelle liée à l'entretien individuel dont le montant de base (pour une évaluation à 100%) est déterminé par le Président après délibération du Conseil. Le CIA à ARCHE Agglo a été mis en place en avril 2020 avec l'instauration du RIFSEEP et son montant est égal à 179€ brut pour un agent à temps complet. Ce montant est assez faible par rapport aux pratiques des intercommunalités environnantes, à titre d'exemple 700 € pour Portes de Drôme Ardèche (mis en place en 2022).

L'idée de revaloriser le CIA finalement a été écartée pour des raisons de temporalité. En effet, ARCHE Agglo voudrait apporter un soutien au pouvoir d'achat de ses agents en cours d'année 2023 alors que le CIA sera versé aux agents au mois de mars 2024.

Les **tickets restaurant (TR)**. Actuellement les agents ARCHE Agglo reçoivent 14 TR d'une valeur faciale de 6 € avec une prise en charge à 50% par l'employeur.

Cet « avantage » est certainement le plus populaire parmi ceux qui sont proposés par ARCHE Agglo. En effet l'année dernière sur 266 ETP (tout statut confondu : public, privé, contrats de projet...) 252 agents ont bénéficié de TR pour un coût total de 127 000€ pour la collectivité.

Il faut souligner en plus que les TR ne sont pas soumis à charges pour l'employeur et pour l'employé à condition de respecter les plafonds imposés par la réglementation (et notamment une participation employeur maximum de 6,50 €).

De plus, le TR est par définition un dispositif destiné aux courses alimentaires des agents, ce qui s'inscrit complètement dans le projet de ARCHE Agglo. La revalorisation des TR pourrait être mise en œuvre rapidement, après le vote en conseil d'agglomération.

Il est proposé de déployer une évolution de ce dispositif de manière progressive sur 2 ans :

		valeur faciale	Part employeur	% Part employeur	nb agents	Nb tickets	Coût Agents/ar	Coût suppl. AA	Gain agent
Actuellement		6,00 €	3,00 €	50%	265	14,00 €	504,00 €		504,00 €
Mise en œuvre	août-23	7,00 €	4,20 €	60%	265	14,00 €	470,40 €	53 424,00 €	705,60 €
	juil-24	7,00 €	4,20 €	60%	265	15,00 €	504,00 €	66 780,00 €	756,00 €

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, il est proposé :

- ✓ d'augmenter en août 2023 la participation employeur (qui passerait de 50% à 60% de prise en charge) et d'augmenter de 1 € la valeur faciale des Tickets.
- ✓ d'augmenter en juillet 2024 le nombre de tickets qui passerait de 14 à 15.

Pour les agents cela représente un gain de 201€ par an en 2023 et une augmentation de 252 € à **horizon 2024**.

Avis favorable du bureau – dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Espace aquatique Linaë modalité de gestion de l'équipement pour les années à venir -> calendrier de la procédure

Etape	ECHEANCIER	DATE D'EXECUTION PREVISIONNELLE
1	<u>Rédaction</u> du rapport du conseil communautaire sur le mode de gestion du service (caractéristiques du service et des prestations que doit assurer le délégataire)	mercredi 7 juin 2023
2	Bureau communautaire	jeudi 15 juin 2023
3	Saisine de la commission consultative des services publics locaux	lundi 19 juin 2023
4	<u>Délibération</u> sur le principe du recours à la délégation de service public et le lancement de la procédure au vu notamment du rapport sur le mode de gestion et désignant le Président comme l'autorité habilitée à organiser les négociations	mercredi 5 juillet 2023
5	Elaboration d'une première version du projet de contrat	mercredi 6 septembre 2023
6	Rédaction RC (version 1)	mercredi 6 septembre 2023
7	Identification par l'Agglo des organismes de publication (en vue d'identifier les modalités et délais de parution et de cadrer le planning en fonction)	
8	Finalisation du projet de contrat et des annexes	lundi 18 septembre 2023
9	Envoi, par l'Agglo, de l'avis à concurrence pour publication et mise en ligne dématérialisée du DCE	lundi 25 septembre 2023
10	Visite des lieux	Date fixée dans le RC
11	Date limite de réception des candidatures et des offres Informations des candidats ayant retiré le DCE de la date de négociation envisagée (information délivrée via la plateforme de dématérialisation)	vendredi 24 novembre 2023
12	Ouverture des candidatures et éventuelle demande de régularisation dans un délai approprié à définir	vendredi 24 novembre 2023
13	Convocation et tenue d'une <u>1ère réunion</u> de la commission de délégation de service public dont l'objet est de procéder à : - L'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre ; - Rédaction du PV actant de la liste des candidats admis à présenter une offre ;	vendredi 1 décembre 2023
14	Analyse des offres (dont échanges avec les services)	
15	Tenue de la <u>2nd réunion</u> de la commission de délégation de service public dont l'objet est de procéder à l'examen des offres et dresser la liste des candidats (avis) avec lesquels l'autorité responsable de la personne publique peut engager la négociation ;	mardi 19 décembre 2023
16	Choix des opérateurs invités à négocier et envoi de la liste de question à poser aux candidats admis en négociation	jeudi 21 décembre 2023
17	Envoi par l'Agglo aux candidats admis en négociation des convocations pour la réunion de négociation et des premières questions posées	vendredi 22 décembre 2023
18	1ère séance de négociation	lundi 8 janvier 2024
19	Remise des offres v2	lundi 22 janvier 2024
20	Analyse des offres v2 (dont échanges avec les services)	lundi 5 février 2024
21	Envoi par l'Agglo aux candidats des convocations pour la réunion de négociation n°2 et liste questions.	lundi 5 février 2024
22	2ème séance de négociation	lundi 19 février 2024
23	Remise des offres finales	lundi 4 mars 2024
24	Rédaction du rapport d'analyse des offres finales / du rapport L. 1411-5 du CGCT à transmettre au conseil communautaire et du projet de délibération à prendre	lundi 18 mars 2024
25	CDSP+Bureau: présentation des offres finales	lundi 18 mars 2024
26	Eventuelle mise au point du contrat de délégation / reprise du projet de contrat	lundi 25 mars 2024

27	Transmission des documents à soumettre au Conseil communautaire par l'autorité habilitée à signer, à savoir : - Le rapport L. 1411-5 du CGCT, - Les annexes audit rapport à savoir (procès-verbaux de la commission de délégation de service public, rapport d'analyse des offres finales, projet de contrat non signé) Et Convocation du Conseil communautaire	lundi 1 avril 2024
28	Délibération du Conseil communautaire sur le choix de l'attributaire et habilitant Monsieur le Président à signer la convention	mercredi 17 avril 2024
29	Télétransmission de la délibération du Conseil + publication de la délibération	lundi 22 avril 2024
30	Notification, par voie électronique, aux candidats évincés du rejet de leur offre	mercredi 24 avril 2024
31	Signature de la convention par l'autorité habilitée à signer la convention	lundi 6 mai 2024
32	Transmission au contrôle de légalité de la convention de délégation de service public	jeudi 9 mai 2024
33	Notification de la convention au délégataire	Dès que possible à la suite de la signature de la convention
34	Information du Préfet de ce que la notification a bien été effectuée.	Dès que possible
35	Publication d'un avis d'attribution	Dès que possible
36	Prise d'effet du contrat	Dès que possible et, dans tous les cas, 48 jours au plus tard à compter de la notification du contrat

Sur la base de ce calendrier, le bureau sera sollicité le 15 juin prochain pour se prononcer sur le futur mode de gestion de l'Espace Aquatique Linaë, la Commission Consultative des Services Publics Locaux sera alors saisie pour avis le Conseil du 5 juillet sera invitée à délibéré sur le mode de gestion retenu

Dans l'hypothèse où la délégation de service public soit le mode de gestion privilégié la période estivale sera mise à profit pour rédiger une première version du contrat qui sera soumise au bureau début septembre.

Espace aquatique Linaë actualisation des tarifs au 1/07/2023

L'indexation des tarifs est prévue à l'article 23 du contrat de Délégation de Service Public modifié. Pour la dernière année 2023-2024, le coefficient de révision est de 1,2813 applicable sur les tarifs initiaux de 2016. Cela se traduit par une augmentation moyenne des tarifs de plus de 10 % -cf tableau ci-après.

Coefficient de révision des tarifs 2023 / tarifs 2016 : **1,2813**

Tarifs TTC 01/07/22	Actualisation tarifs TTC 01/07/23 proposition Linaé	Variation
------------------------	-----------------------------------------------------------------	-----------

Entrées unitaires Espace aquatique

Adulte (16 ans et +)	5,15 € TTC	5,70 € TTC	0,55 € TTC
Enfant (de 3 à 15 ans)	3,90 € TTC	4,30 € TTC	0,40 € TTC
Réduit (Etudiant, titulaire du RSA, ALSH, handicapés)	2,55 € TTC	2,80 € TTC	0,25 € TTC
Pass "Famille" (2 adultes et 2 enfants)	14,30 € TTC	15,70 € TTC	1,40 € TTC
carte de 10 heures	37,30 € TTC	41,00 € TTC	3,70 € TTC

Abonnements Espace aquatique

Adultes (16 ans et +) carnet de 10	45,90 € TTC	50,50 € TTC	4,60 € TTC
Enfant (de 3 à 15 ans) carnet de 10	34,70 € TTC	38,20 € TTC	3,50 € TTC
Billetterie CE Adultes (16 ans et +) carnet de 50	170,50 € TTC	187,60 € TTC	17,10 € TTC
Billetterie CE Enfant (de 3 à 15 ans) carnet de 50	160,00 € TTC	176,10 € TTC	16,10 € TTC
Billetterie espace détente (carnet de 10 entrées)	133,20 € TTC	146,60 € TTC	13,40 € TTC
Réduit (Etudiant, titulaire du RSA, handicapés) carnet de 10	22,70 € TTC	25,00 € TTC	2,30 € TTC

Accès zone forme / bien être

1 entrée unitaire	14,40 € TTC	15,80 € TTC	1,40 € TTC
10 entrées (validité 1 an)	138,00 € TTC	151,90 € TTC	13,90 € TTC
Nouveau tarif: entrée bien-être seule (tarif semaine du lundi au vendredi hors jours fériés)	6,90 € TTC	7,60 € TTC	0,70 € TTC
accès piscine/bien-être/plateau cardio	19,20 € TTC	21,10 € TTC	1,90 € TTC
carte 10 entrées piscine/bien-être/plateau cardio	168,25 € TTC	185,10 € TTC	16,85 € TTC
All Inclusive Day - découverte des espaces + activités (réservation obligatoire)	27,10 € TTC	29,80 € TTC	2,70 € TTC
Location serviettes - drap de bain	5,65 € TTC	6,20 € TTC	0,55 € TTC
entrée espace cardio	7,80 € TTC	8,60 € TTC	0,80 € TTC
Carte 10 entrées salle cardio	56,20 € TTC	61,80 € TTC	5,60 € TTC
EVJF sans activités	22,40 € TTC	24,60 € TTC	2,20 € TTC
EVJF avec activités	28,00 € TTC	30,80 € TTC	2,80 € TTC
Privatisation espace détente 1 h	168,00 € TTC	184,90 € TTC	16,90 € TTC
Anniversaire SPA party	101,00 € TTC	111,10 € TTC	10,10 € TTC

Ecole natation (enfant - ados)

Carte 10 séances (cours collectifs) et satge de natation	127,60 € TTC	140,40 € TTC	12,80 € TTC
Abonnement trimestriel (cours collectifs en période scolaire)	127,60 € TTC	140,40 € TTC	12,80 € TTC
Abonnement annuel (cours collectifs de septembre à juin en période scolaire)	201,50 € TTC	221,70 € TTC	20,20 € TTC
1 séance cours particulier adulte	21,00 € TTC	23,10 € TTC	2,10 € TTC
1 séance cours particulier enfant	17,00 € TTC	18,70 € TTC	1,70 € TTC

Perfectionnement natation (adulte)

Carte 10 séances (cours collectifs)	159,50 € TTC	175,50 € TTC	16,00 € TTC
Abonnement trimestriel (cours collectifs en période scolaire)	159,50 € TTC	175,50 € TTC	16,00 € TTC
Abonnement annuel (cours collectifs de septembre à juin en période scolaire)	274,25 € TTC	301,80 € TTC	27,55 € TTC

Activités aquatiques et fitness hors aquabiking (adulte)

1 séance	11,00 € TTC	12,10 € TTC	1,10 € TTC
Carte 10 séances activités - validité 1 an	104,20 € TTC	114,70 € TTC	10,50 € TTC
Carte 30 séances activités - validité 1 an	296,65 € TTC	326,40 € TTC	29,75 € TTC

Aquabiking (adulte)

1 séance	14,50 € TTC	16,00 € TTC	1,50 € TTC
Carte 10 séances activités - validité 1 an	130,00 € TTC	143,10 € TTC	13,10 € TTC

Autres prestations proposées - les abonnements

Pass' PLENITUDE - accès illimité aux espaces Aquatique + Forme + Bien-être - 39€ / mois	528,00 € TTC	581,00 € TTC	53,00 € TTC
Pass' PERFORMANCE - accès illimité à l'espace Forme + Bien-être - 29€ / mois	390,00 € TTC	429,20 € TTC	39,20 € TTC
Pass' EQUILIBRE - accès illimité à l'espace Aquatique - 19€ / mois	258,00 € TTC	283,90 € TTC	25,90 € TTC
Pass' ACTIVFORM	660,00 € TTC	726,30 € TTC	66,30 € TTC
Pass ACTIFIT	660,00 € TTC	726,30 € TTC	66,30 € TTC
Frais de dossier (uniquement si prélèvement mensuel)	31,35 € TTC	34,50 € TTC	3,15 € TTC
Pass' Form : accès illimité au plateau cardio/musculation	318,00 € TTC	349,90 € TTC	31,90 € TTC
Pass AQUAWELLNESS accès illimité espace bien-être-aquatique 29€/mois	390,00 € TTC	429,20 € TTC	39,20 € TTC
Pass'accès forme/aquatique accès illimité à la remise en forme	456,00 € TTC	501,80 € TTC	45,80 € TTC
Pass Sport - accès illimité tous les espaces + activités illimité	780,00 € TTC	858,30 € TTC	78,30 € TTC
récréation de carte	5,60 € TTC	6,20 € TTC	0,60 € TTC
Pass trimestriel Pass' sport (accès illimité tous les espaces + 6 cours /semaine)	255,00 € TTC	280,60 € TTC	25,60 € TTC
Pass trimestriel équilibre	120,00 € TTC	132,00 € TTC	12,00 € TTC
Pass trimestriel Forme	135,00 € TTC	148,60 € TTC	13,60 € TTC
Pass aquawellNESS accès illimité espace bien-être-aquatique	150,00 € TTC	165,10 € TTC	15,10 € TTC
Pass trimestriel performance	150,00 € TTC	165,10 € TTC	15,10 € TTC
Pass trimestriel aquaforme	165,00 € TTC	181,60 € TTC	16,60 € TTC
Pass trimestriel plénitude	180,00 € TTC	198,10 € TTC	18,10 € TTC
Pass actifit	210,00 € TTC	231,10 € TTC	21,10 € TTC
Nouveau: frais de souscription abonnements sans engagement (uniquement pour les abonnements annuels)	100,00 € TTC	110,00 € TTC	10,00 € TTC

Prestations annexes

Redevances loyer restaurant	1 866,00 € TTC	2 053,30 € TTC	187,30 € TTC
Location salle 1/2 journée	112,00 € TTC	123,20 € TTC	11,20 € TTC
Location salle	201,50 € TTC	221,70 € TTC	20,20 € TTC

Recettes en contrepartie des contraintes de service public (CSP)

tarif par créneau 1e degré avec 3 classes simultanées) : facturation aux communes au prorata des enfants scolarisés	95,15 € TTC	104,70 € TTC	9,55 € TTC
Scolaires 2e degré HTCC (tarif par créneau 2e degré avec 2 classes simultanées) : facturation à la HTCC	134,35 € TTC	147,80 € TTC	13,45 € TTC
Structures médico-sociales et organismes spécialisés : facturation 75% HTCC + 25% structures utilisatrices	100,75 € TTC	110,90 € TTC	10,15 € TTC
Clubs et associations HTCC (Location horaire du bassin sportif) : facturation 75% HTCC + 25% structures utilisatrices	134,35 € TTC	147,80 € TTC	13,45 € TTC
Clubs et associations HTCC (Location horaire du bassin loisir) : facturation 75% HTCC + 25% structures utilisatrices	100,75 € TTC	110,90 € TTC	10,15 € TTC
Clubs et associations HTCC (Location horaire de la ligne de nage) : facturation 75% HTCC + 25% structures utilisatrices	22,40 € TTC	24,60 € TTC	2,20 € TTC
UNSS (location horaire de la ligne de nage) : facturation 75% HTCC + 25% structures utilisatrices	22,40 € TTC	24,60 € TTC	2,20 € TTC
Encadrant supplémentaire	28,00 € TTC	30,80 € TTC	2,80 € TTC

Autres recettes scolaires et associatives (hors créneaux réservés pour contraintes de service public)

Facturation aux clubs et associations, pour les locations de LnH (Lignes de nage Horaire), hors CSP (tarif location LnH)	28,00 € TTC	30,80 € TTC	2,80 € TTC
Scolaires 1er degré extérieurs (hors HTCC) : facturation aux communes ou établissements concernés (tarif à la séance)	84,00 € TTC	92,40 € TTC	8,40 € TTC

Dans un contexte inflationniste marqué, il est proposé au bureau que l'Agglo soit active pour limiter l'impact de cette application contractuelle du contrat de DSP, et plus particulièrement sur le public jeune.

Il est donc proposé de demander au délégataire de ne pas augmenter les tarifs d'accès à l'espace aquatique pour les jeunes publics et les publics « fragiles » à savoir :

Coefficient de révision des tarifs 2023 / tarifs 2016 : 1,2813

	Tarifs TTC 01/07/22	Actualisation tarifs TTC 01/07/23 proposition Linaé	Tarifs imposés par ARCHE Agglo
Entrées unitaires Espace aquatique			
<i>Enfant (de 3 à 15 ans)</i>	3,90 € TTC	4,30 € TTC	3,90 € TTC
<i>Réduit (Etudiant, titulaire du RSA, ALSH, handicapés)</i>	2,55 € TTC	2,80 € TTC	2,55 € TTC
<i>Pass "Famille" (2 adultes et 2 enfants)</i>	14,30 € TTC	15,70 € TTC	14,30 € TTC
Abonnements Espace aquatique			
<i>Enfant (de 3 à 15 ans) carnet de 10</i>	34,70 € TTC	38,20 € TTC	34,70 € TTC
<i>Réduit (Etudiant, titulaire du RSA, handicapés) carnet de 10</i>	22,70 € TTC	25,00 € TTC	22,70 € TTC
Ecole natation (enfant - ados)			
<i>Carte 10 séances (cours collectifs) et satge de natation</i>	127,60 € TTC	140,40 € TTC	127,60 € TTC
<i>Abonnement trimestriel (cours collectifs en période scolaire)</i>	127,60 € TTC	140,40 € TTC	127,60 € TTC
<i>Abonnement annuel (cours collectifs de septembre à juin en période scolaire)</i>	201,50 € TTC	221,70 € TTC	201,50 € TTC
<i>1 séance cours particulier enfant</i>	17,00 € TTC	18,70 € TTC	17,00 € TTC

Cette demande doit s'accompagner d'une démarche indemnitaire puisque nous dérogeons aux clauses contractuelles et nous privons notre délégataire d'une ressource potentielle.

L'indemnisation sera calculée en deux temps :

- ✓ Période du 01/07/2023 au 31/12/2023 : nombre effectif d'entrée constaté sur la période pour chaque tarif mentionné ci-dessus multiplié par la différence entre le tarif appliqué (donc sans augmentation) et le tarif qui aurait dû s'appliquer (donc avec augmentation). L'indemnisation sera versée si le résultat brut avant impôt est inférieur à celui mentionné dans le compte d'exploitation prévisionnel (CEP), pour l'année 2023 soit 19 667 €. Elle sera limitée à l'écart constaté entre le résultat brut avant impôt et 19 667 €.
- ✓ Période du 01/01/2024 au 30/06/2024 : nombre effectif d'entrée constatée sur la période pour chaque tarif mentionné ci-dessus multiplié par la différence entre le tarif appliqué (donc sans augmentation) et le tarif qui aurait dû s'appliquer (donc avec augmentation). L'indemnisation sera versée si le résultat brut avant impôt est inférieur à celui mentionné dans le compte d'exploitation prévisionnel (CEP), pour l'année 2024 soit 8 660 €. Elle sera limitée à l'écart constaté entre le résultat brut avant impôt et 8 660 €.

Une projection avec les unités vendues en 2022 situe l'indemnisation au environ de 12 000 €.

Avis favorable du bureau – Non soumis au Conseil d'Agglomération

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de St-Félicien - Appel à Manifestation d'Intérêt – Choix de l'opérateur

Le 24 avril dernier, ARCHE Agglo a décidé de lancer un appel à projet pour répondre à la problématique d'accès aux loisirs des enfants âgés de 3 à 11 ans sur le secteur de Saint Félicien et inviter les porteurs de projet (association loi 1901 ayant leur siège social sur le territoire communautaire) à définir le contenu d'une réponse. Une enveloppe financière annuelle représentant au maximum 80% du budget du projet est mobilisée, dans le respect du seuil de 80% maximum d'aides publiques au total.

L'offre d'activités de loisirs, sous forme ludique ou d'initiation, est proposée dans des locaux adaptés situés sur le bassin de vie de Saint Félicien avec une valorisation des ressources locales. Elle respecte le cadre réglementaire défini par le Code de l'Action sociale et des Familles et le Code de la Santé Publique. Le démarrage des activités a lieu à l'été 2023 pendant les vacances scolaires avec possibilité pour le candidat de proposer des activités pendant les petites vacances. ARCHE Agglo ne fournit pas le matériel et les fournitures nécessaires aux activités.

Le projet prend en compte :

- ✓ L'accueil et la participation de tous les enfants
- ✓ L'inclusion du handicap
- ✓ Des activités adaptées aux tranches d'âge
- ✓ Une offre autre que de la simple consommation
- ✓ L'impact du projet sur l'environnement.

Le jury de sélection s'est réuni le 15 mai 2023, il est composé de la Vice-Présidente en charge des âges de la vie, du Maire de Saint Félicien, 1 adjointe de la Mairie de Pailharès ainsi que de deux techniciens d'ARCHE Agglo.

Pour sélectionner les dossiers, une attention particulière a été portée à la qualification des intervenants, la mise en place d'une tarification adaptée aux familles et leur implication dans le projet.

2 Dossiers ont été réceptionnés

Développement d'une offre de loisirs de proximité pour les enfants sur le bassin de vie de Saint Félicien – Démarche d'appel à projet, choix du prestataire.

Candidatures reçues

2 DOSSIERS reçus et examinés par le jury

N°1 : FOOTBALL CLUB DU PLATEAU ARDECHOIS – Etables

Date de création : 12/06/2021
Objet social : pratique du football et éducation auprès de la jeunesse et de ses licenciés
Nombre de salariés : 1,5 ETP + 3 apprentis
Bénévoles : 50
Présidentes : JULLIAT Claire + FRAISSE GUILHOT Claire

N°2 : CENTRE SOCIO-CULTUREL - Tournon

Date de création : 06/06/1991
Objet social : animation de la vie sociale
Nombre de salariés : 16 ETP
Bénévoles : 100
Présidente : BARTHELON Anne-Catherine

Développement d'une offre de loisirs de proximité pour les enfants sur le bassin de vie de Saint Félicien – Démarche d'appel à projet, choix du prestataire.

N°1 : Projet Football Club PA

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sport, éducation au vivre ensemble, citoyenneté - Développement de l'enfant selon son âge de manière ludique en autonomie et responsabilisation
Contenu	<p>Accueil enfant de 6 à 13 ans à la journée (8h-17h) ou à la semaine du 10/7 au 28/7 2023</p> <p>Quotas : 32 enfants maximum</p> <p>1 semaine à St Félicien + 2 semaines à Etables avec navettes mini-bus (1€ aller)</p> <p>Multi-activités : sportives, éducatives, culturelles</p> <p>Tarifs famille : 15€/jour ou 60€/semaine + repas à fournir</p>
Moyens humains	Salariés = 1,5 ETP + 3 apprentis : éducateurs sportifs + 15 bénévoles
Locaux, matériel	Complexe sportif de St Félicien + complexe sportif Etables + école publique St Félicien 2 minibus associatif + ceux de AA Location bus pour sorties extérieures
Partenariat	néant
Budget	21.000€ (dont 13.000€ RH) pour 448 journées/enfants Recettes : usagers, commune, DPT 07, Agence Nationale du Sport, emplois aidés
Aide sollicitée	11.000 € soit 24,55 €/journée/enfant

AVIS JURY

Projet non recevable car non respect de la réglementation en vigueur sur l'accueil de mineurs

Art. R227-1 Code Action Sociale et Familles : seule l'organisation d'activités de loisirs MONO-ACTIVITE ne relève pas d'un accueil collectif de mineurs

Confirmé par le conseiller technique de DDCSPP 07 le 15/5/2023

Développement d'une offre de loisirs de proximité pour les enfants sur le bassin de vie de Saint Félicien – Démarche d'appel à projet, choix du prestataire.

N°2 : Projet Centre socio-culturel

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de tous les enfants en s'adaptant à leurs spécificités - Proposer des temps de loisirs culturels et sportifs durant les vacances - Impliquer les enfants dans la construction du projet - Mettre en place des projets qui font sens et qui les accompagnent vers l'émancipation
Contenu	<p>Accueil enfant de 3 à 13 ans à la journée (9h30-17h/garderie matin et soir) pour chaque période de vacances à compter de juillet 2023, Possibilité de séjours</p> <p>Quotas : 24 enfants maximum</p> <p>Multi-activités : sportives, éducatives, culturelles</p> <p>Tarifs famille : grille CAF 07 + Arche Agglo (QF) + repas à fournir</p>
Moyens humains	Salariés = 2,5 ETP : responsable secteur enfance, directrice ALSH diplômée, 2 vacataires BAFA
Locaux, matériel	école publique St Félicien minibus associatifs
Partenariat	Réseau ALSH, Coordination Enfance AA, des associations locales en fonction des activités
Budget	55.467€ (dont 28.375€ RH) pour 1.200 journées/enfants Recettes : usagers, CAF, aide au QF AA
Aide sollicitée	24.174,50 € soit 20,15 €/journée/enfant

AVIS JURY

Projet recevable

Subvention AA : **24.200 €**

Convention d'objectifs et de moyens à compter du 11/7/2023 pour 1 an

Développement d'une offre de loisirs de proximité pour les enfants sur le bassin de vie de Saint Félicien – Démarche d'appel à projet, choix du prestataire.

Proposition complémentaire

1 ENJEU MAJEUR de l'appel à projet

Valoriser les dynamiques et ressources existantes du bassin de vie de Saint Félicien

A la lecture des 2 candidatures,

le jury propose que le lauréat mette en œuvre son projet en se rapprochant du Football Club PA pour proposer des activités sportives aux enfants.

Cet engagement supplémentaire du Centre Socio-Culturel sera mentionné dans la convention d'objectifs et de moyens



Conformément à la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, il est proposé d'approuver la convention d'objectifs et de moyen avec le candidat retenu pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Avis favorable du bureau pour le dossier du CST – Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Règlement d'aide aux projets de collectifs de jeunes

Dans le cadre de sa politique jeunesse, ARCHE Agglo soutient depuis 2018 les jeunes du territoire âgés de 11 à 18 ans porteurs d'un projet en collectif, conformément à la délibération N°2018-260 du 28 juin 2018.

Ce dispositif vise à soutenir l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie, la gestion d'un projet et de son budget, l'inscription dans une dynamique locale et de territoire, avec l'accompagnement de structures jeunesse du territoire (notamment les MJC centre sociaux).

Suite à l'évaluation de la politique jeunesse ARCHE Agglo et en articulation avec les ambitions du Projet de territoire ARCHE Agglo, visant notamment la participation des jeunes à la vie du territoire, il est proposé une actualisation du règlement d'aide aux projets de collectifs de jeunes. Ce règlement actualisé prévoit notamment un Bonus projet pour les collectifs apportant un appui à l'organisation d'événements et d'actions ARCHE Agglo.

Descriptif du nouveau règlement :

Pour qui ?

- ✓ Collectifs d'au moins 3 jeunes
- ✓ Jeunes habitant sur le territoire ARCHE Agglo (en majorité au sein du collectif)
- ✓ Agés entre 11 et 25 ans
- ✓ Collectifs disposant d'une entité juridique pour percevoir l'aide (Junior Association ou Association d'accompagnement tels que MJC, centre social, autres)
- ✓ Collectifs accompagnés par une structure jeunesse du territoire ARCHE Agglo

Type de projets financés : 5 typologies de projet identifiée

- ✓ Projets visant l'animation et la dynamique du territoire (qui favorisent le « vivre ensemble », les liens sociaux, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie, l'animation locale...)
- ✓ Projets visant l'ouverture « sur le monde » et la découverte interculturelle (possibilité de mobilité en dehors du territoire)
- ✓ Projet environnemental et de développement durable

- ✓ Projet ayant une visée éducative vers les enfants ou d'autres jeunes
- ✓ Projet « emploi et insertion des jeunes »

Les projets devront être initiés, développés et réalisés par les jeunes ; priorité sera donnée aux collectifs de jeunes jamais financés précédemment.

Sont exclus :

- ✓ Projets ayant pour objectif exclusif des vacances/voyages et loisirs
- ✓ Projets économiques
- ✓ Projets de formation professionnelle

Modalités financières :

Pour les projets animation et dynamique du territoire // « ouverture sur le monde » // environnement et développement durable // visée éducative enfants et jeunes. : soutien maximal par projet de 600 €

- ✓ Aide maximale de 300 € dans le cadre du Jury élus Appel à projets jeunes ARCHE Agglo
- ✓ Bonus de 200 € pour les collectifs assurant un appui à l'organisation d'événements et d'actions ARCHE Agglo (tels que Fête de l'environnement, Mois des familles, événement culturel, Forum des métiers et des formations...)
- ✓ Bonus de 100 € pour tous projets en lien avec des thématiques/compétences portées par ARCHE Agglo (culture, seniors, environnement et rivière, tourisme, numérique, mobilité, logement, ...)

Modalités de versement de l'aide

- ✓ Signature d'une convention d'engagement réciproque
- ✓ Courrier de notification ARCHE Agglo de l'aide accordée après passage en Jury
- ✓ Versement de l'aide à l'entité juridique porteuse
- ✓ Soutien attribué dans la limite de l'enveloppe annuelle

Pour les projets emploi et insertion des jeunes

Il est proposé, en réponse à l'ambition renforcée « emploi et insertion des jeunes », et dans le cadre du Budget global « Projets Jeunes », de soutenir des projets à destination de jeunes âgés de 12 à 25 ans accompagnés par des structures dédiées, dans la limite d'une dotation de 2500 € par projet et de l'enveloppe annuelle Projets jeunes disponible.

Les publics prioritaires sont :

- ✓ Jeunes en voie de marginalisation accompagnés par l'ADSEA 07 (partenaire en prévention spécialisée de la politique jeunesse ARCHE Agglo)
- ✓ Jeunes en Contrat d'engagement Jeunes ou accompagnés par les Missions Locales du territoire.

Deux types de projets sont plus particulièrement ciblés :

- ✓ Les chantiers éducatifs mis en œuvre par l'ADSEA 07 avec ARCHE Agglo (tels que balisage des sentiers de randonnées, soutien logistique lors d'événements ARCHE Agglo...) : ces chantiers visent une mise en situation professionnelle des jeunes et l'acquisition de compétences.
- ✓ Des opérations collectives de mobilité dans le cadre du dispositif « Corps Européen de Solidarité » : ces actions visent à une acquisition de compétences professionnelles et le développement de la mobilité des jeunes.

Modalités de versement de l'aide projet ou chantier éducatif

- ✓ Signature d'une convention de partenariat avec notification du montant accordé
- ✓ Versement à la structure porteuse de l'aide conventionnée
- ✓ Soutien attribué dans la limite de l'enveloppe annuelle

Prévu au budget 2023 : 10 000 €.

Considérant la délibération N°2018-260 du 28 juin 2018, approuvant la mise en place d'un dispositif ARCHE Agglo d'accompagnement aux Projets jeunes,

Considérant les enjeux confirmés de participation des jeunes à la vie du territoire ARCHE Agglo, d'apprentissage de la citoyenneté et d'autonomie des 11-25 ans, d'insertion professionnelle et d'emploi des 14-25 ans,

Il est ainsi proposé :

- ✓ D'approuver le règlement d'Aide au projet de collectifs de jeunes actualisé,
- ✓ De valider la convention d'engagement réciproque « Aide au projet de Collectifs de jeunes » ;
- ✓ D'approuver le soutien aux actions « chantier éducatif de jeunes » et « Corps Européen de Solidarité » ;
- ✓ De valider la convention de partenariat 2023 ;
- ✓ D'autoriser le Président à signer au nom de la collectivité les conventions correspondantes.

Avis favorable du bureau – Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Transport - Convention de délégation avec la Région

La convention de délégation avec la Région AURA se termine en août 2023, son échéance avait été fixée sur celle des contrats de transport afin de pouvoir optimiser les circuits à gérer en interne par ARCHE Agglo.

Il est proposé une nouvelle convention de délégation avec la Région dont les principaux accords restent inchangés :

- ✓ Maintien de l'intégration tarifaire à 6 € par voyage versé à la Région
- ✓ Réduction importante de la délégation de transport scolaire confiée par ARCHE Agglo à la Région, passant d'environ 862 000 € annuels à 50 000 € annuels de circuits régionaux prenant en charge les élèves ARCHE Agglo (Les contrats qui ne sont plus confiés à la Région font partie de l'appel d'offres en cours dont l'attribution sera effectuée fin mai)
- ✓ Maintien de la délégation de transport scolaire confiée par la Région à ARCHE Agglo, avec environ 10 000 € annuels.
- ✓ Maintien du transport à la demande pour les personnes à Mobilité réduite (PMR) géré par l'antenne ardéchoise de la Région
- ✓ Maintien du porte-vélos de la ligne 11 pour ses trajets estivaux vers Lalouvesc

Délégation 2022-2023			Projet de Délégation 2023-2024	
Missions	Coûts annuel ARCHE Agglo		Missions	Coûts annuel ARCHE Agglo
Dépenses ARCHE Agglo		Réduction importante de la délégation transport scolaire, reprise par ARCHE Agglo → Maintien intégration tarifaire et TAD PMR à l'identique	Dépenses ARCHE Agglo	
Délégation de 15 circuits scolaire AA-> Région	862 000 €		Délégation de 1 circuit scolaire AA-> Région	50 000 €
Intégration tarifaire	6 € / voyage		Intégration tarifaire	6 € / voyage
TAD PMR	Environ 10 000 €		TAD PMR	Environ 10 000 €
Recettes ARCHE Agglo		→ Maintien des accords à l'identique	Recettes ARCHE Agglo	
Délégation de 2 circuits scolaire Région -> AA	8 000 €		Délégation de 2 circuits scolaire Région -> AA	10 000 €
Porte vélos et ligne 11	1 000 €		Porte vélos et ligne 11	1 000 €

La durée de la convention est fixée à 2 ans ferme, Elle pourra néanmoins être renouvelée 2 fois pour une durée de 1 an par voie d'avenant.

Il est toutefois précisé dans la convention qu'un avenant viendra préciser les points suivants :

- Le montant des marchés concernés par la délégation afin de préciser les sommes dues par chaque partie
- Les conditions de l'application ou non de la TVA pour les versements entre les parties

Considérant le projet de convention

Avis favorable du bureau – Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Transport – Création de service Bozas / St-Félicien

6 avril 2023 – Dossier de demande déposé par la commune de Bozas pour la création de service entre Bozas et St-Félicien. Celle-ci remplit les conditions fixées par le règlement.

La demande de Bozas consiste à modifier le plan des transports scolaires comme ci-après :

Commune de résidence	Ecole publique 2022-2023	Ecole publique 2023-2024	Ecole privée 2022-2023	Ecole privée 2023-2024
Bozas	St-Félicien	St-Félicien	Arlebosc	St-Félicien

La demande de Bozas consiste à créer un circuit Bozas – Saint-Félicien.

Etat des lieux des effectifs de la commune :

Actuel : les élèves primaires de Bozas transportés en 2022-2023 :

- ✓ Vers l'école publique de Colombier-le-Vieux : 4 élèves inscrits
- ✓ Vers l'école privée d'Arlebosc : 1 élève inscrit (CM2)
- ✓ Pas de service Bozas – St-Félicien, mais Aide au Transport Individuelle (AIT) possible pour les élèves inscrits à l'école Publique

Projet : les élèves primaires de Bozas transportés en 2023-2024 :

- ✓ Vers l'école publique de Colombier-le-Vieux : 4 élèves inscrits en continuité de scolarité
- ✓ Vers l'école privée d'Arlebosc : a priori, aucun élève en continuité de scolarité
- ✓ Vers les écoles de Saint-Félicien : 8 enfants à l'école publique, 6 enfants à l'école privée

ARCHE Agglo va étudier les possibilités de création de ce circuit au cours des prochaines semaines :

- ✓ Option 1 : Commande complémentaire via un marché qui sera attribué fin mai 2023, permettant d'être plus efficace et rapide.
- ✓ Option 2 (si impossibilité technique de l'option 1) : lancement d'une consultation dédiée pour la création de ce circuit

Avis favorable du bureau – Dossier non soumis au Conseil d'agglomération

Développement local - ANCT - Désignation d'un élu pour le comité stratégique de cohésion des territoires

L'agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission de conseiller et d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Elle constitue un guichet unique pour les collectivités territoriales, pour leur permettre de bénéficier d'un appui technique et/ou financier de la part de l'Etat et de ses opérateurs.

Son action repose sur un principe de subsidiarité autour de 3 axes :

- ✓ Le déploiement de programmes d'appui territorialisés ;
- ✓ L'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets de territoires, dans le cadre des Contrats Territoriaux Intégrateurs, les contrats de cohésion ;
- ✓ L'appui en ingénierie et sur-mesure à des projets locaux, qui ne pourraient aboutir sans le soutien spécifique de l'agence et de ses partenaires.

Elle mobilise pour cela les ressources des services déconcentrés de l'Etat dans le cadre de nouveau conseil aux territoires notamment, celles des opérateurs dans le cadre des conventions pluriannuelles conclues et des marchés d'ingénierie mobilisables pour faire face aux sujets complexes ou mobiliser des expertises rares. Son intervention s'organise selon les principes suivants :

- ✓ Organiser les relations avec les territoires pour capter les idées des collectivités et des élus et les accompagner dans la concrétisation de leur projet ;
- ✓ Proposer une offre de service combinée (ingénierie administrative, juridique, méthodologique, financière), avec l'appui des opérateurs de l'Etat ou des partenaires extérieurs ;
- ✓ Engager les collectivités territoriales à mobiliser et conforter leurs propres ressources au service du projet, mobilisation indispensable à la réussite de tout projet.

Elle est à destination des territoires les plus fragiles et aussi au profit complexes voire innovants, dans le champ des politiques prioritaires.

La gouvernance de la délégation de l'ANCT au niveau départementale est présidé par le préfet avec 2 instances :

Le comité stratégique de cohésion des territoires (CSCT), instance de décision et de pilotage dont le rôle consiste à :

- ✓ Définir une déclinaison locale des orientations nationales de l'ANCT ;
- ✓ Déterminer les thématiques et territoires d'intervention prioritaires en fonction des enjeux locaux ;
- ✓ Articuler et coordonner les interventions des différentes parties prenantes dans le respect de leurs compétences et attributions respectives.

Le comité opérationnel de cohésion des territoires (COCT), instance de proposition et de suivi, dont le rôle est de :

- ✓ Examiner les demandes des territoires et définir la réponse à apporter (mobilisation de ressources d'ingénierie locale et/ou externes mobilisables)
- ✓ Organiser les modalités d'intervention, notamment par la désignation des chef(fe)s de projets et l'identification des partenaires pertinents,
- ✓ Suivre l'avancement des principaux projets accompagnés,
- ✓ Valoriser les résultats obtenus en matière de connaissance des territoires, d'animation de réseaux et de communication
- ✓ Evaluer l'action de la délégation, notamment en matière de montée en compétence des collectivités accompagnées
- ✓ Proposer les éventuelles réorientations de la stratégie

Celui-ci se réunit autant que de besoin, à l'initiative du délégué(e) départemental(e) adjoint(e) en mobilisant les référents techniques désignés au sein des partenaires associés aux travaux de la délégation départementale de l'ANCT.

Le CSCT est composé de 4 collèges :

- ✓ Le collège des services de l'Etat : ANCT, SGAR, DRAC, DDT, DDFIP, DDCSPP, UD DIRECCTE, UT DREAL, DSDEN, ARS...;
- ✓ Celui des établissements publics : ADEME, CEREMA, ANRU, ANAH, Agence de l'Eau, EPORA, Banque de France...
- ✓ Les collectivités territoriales (Président ou son représentant) : Conseil Régional, Conseil Départemental, Association des Maires, Associations des Maires Ruraux, 1 par EPCI porteur de CRTE, 1 par SCOT
- ✓ Autres organes : les chambres consulaires (chambre des métiers et de l'artisanat, d'agriculture et de commerce et de l'industrie)

Les parlementaires peuvent être associés à leur demande.

ARCHE Agglo étant porteuse d'un CRTE, il convient qu'elle puisse désigner un représentant élu ainsi qu'un suppléant afin de siéger aux instances de la Direction Territoriale de l'ANCT. Il convient que cette désignation puisse intervenir d'ici fin juin au plus tard pour une participation avant l'été au COPIL.

Infos : l'AMF07 a préféré laisser les services de l'Etat procéder pour cette désignation. Elle compte sur la mobilisation des EPCI respectifs.

Avis favorable du bureau pour désigner Pierre MAISONNAT, Titulaire, Frédéric SAUSSET Suppléant– Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Politiques et actions communautaires

Environnement- rapporteur Stéphanie NOUGUIER

Présentation de l'évènement « Faites de l'environnement » 23 et 24 juin 2023

Contexte

ARCHE Agglo organise, à travers son pôle Environnement, l'évènement « Faites de l'Environnement ! ». Il se déroulera les jeudi 22 juin, vendredi 23 juin et samedi 24 juin 2023 au domaine de Champos à Saint-Donat-sur-L'Herbasse.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser la population locale aux enjeux globaux de l'Environnement sur différentes thématiques : l'eau et la biodiversité, la gestion et la valorisation des déchets, le climat, l'énergie et l'habitat, les mobilités alternatives, ainsi que l'alimentation et les circuits courts. Mais aussi sur différentes politiques publiques en cours : PAT, Plan climat, Marathon de la biodiversité...
- ✓ Valoriser la campagne pédagogique Environnement.
- ✓ Valoriser les partenariats tissés par les différents services d'ARCHE Agglo sur le territoire.

Programmation

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions ont été proposées par les différents chargés de mission ainsi que leurs partenaires. Un travail a également été engagé avec les MJC et les collèges.

Jeudi 22 juin : soirée de lancement

A 20h à l'Espace des collines : diffusion du documentaire « **Mission régénération** » (2022) sur le thème des initiatives positives autour de l'Environnement.

Vendredi 23 juin : journée d'animations dédiées aux scolaires

Ce sont 8 classes ayant participé à la campagne pédagogique Environnement qui se sont montrées volontaires dans l'appel à candidatures afin de participer à une demi-journée d'animations, sur les communes de Montchenu, Tain l'Hermitage, Sécheras, Etables et Saint-Félicien.

Au programme :

- ✓ Une animation sur le tri des déchets ou le compostage (SYTRAD, SIRCTOM et Service Prévention et Gestion des déchets ARCHE AGGLO)
- ✓ Une animation sur le bois et ses utilisations (FIBOIS en lien avec la charte forestière des Chambaran),
- ✓ Une visite de l'exposition des rendus scolaires de la campagne 2022-2023
- ✓ Une démonstration d'un camion de collecte d'ordures ménagères (SIRCTOM)

Samedi 24 juin : journée d'animations et de découvertes grand public

11h : Inauguration élus – Stéphanie NOUGUIER invite les élus à être présents.

Le domaine de Champos se transforme en villages des initiatives durables à la portée des habitants.

Village Gestion et valorisation des déchets :

- ✓ **Démonstration de broyage** (Service Prévention et Gestion des déchets ARCHE AGGLO)
- ✓ **Stand : Le compost** (Service Prévention et Gestion des déchets ARCHE AGGLO)
- ✓ **Construction de nichoirs et découverte de la Ressourcerie Nouvelle 'R** (Ressourcerie Nouvelle'R)
- ✓ **Stand : Le tri sélectif et zéros déchets** (SYTRAD)
- ✓ **Atelier : De l'art sur des objets de récup'** (Artiste : Barbara Malleville)

Village Energie-Climat et Mobilité douce :

- ✓ **Dromolib, pour une mobilité alternative / atelier de réparation de vélos** (Dromolib)
- ✓ **Stand : La mobilité sur le territoire d'ARCHE Agglo** (Service mobilité ARCHE AGGLO)
- ✓ **Stand : Initiative citoyenne : Centrale villageoise** (Passerelle Énergie)
- ✓ **Stand : Le bois, son utilisation et sa filière** (Fibois)
- ✓ **Stand : Eco-gestes faciles, économie rapide !** (ALEC)

- ✓ **Stand : Communication sur les différentes aides à la rénovation** (Service habitat ARCHE Agglo, ADIL en lien avec le guichet unique)

Village Biodiversité :

- ✓ **Stand : A la découverte de la trame verte et bleue du Grand Rovaltain** (ScOT Grand Rovaltain)
- ✓ **Stand : Biodiversité de proximité & aménagements, les bonnes actions pour la préserver** (LPO)
- ✓ **Stand : Espaces Naturels Sensibles, des réservoirs de Nature au cœur du territoire** (Service Espaces Naturels ARCHE Agglo)
- ✓ **Stand : Stop aux idées reçues, la nature a des superpouvoirs !** (Conservatoire d'Espaces Naturels)
- ✓ **Balade découverte de la faune et de la flore de la ripisylve de l'Herbasse** (Mission Haies)

Village Alimentation et circuits courts :

- ✓ **Atelier de transformation des légumes du jardin** (Conserverie mobile et solidaire)
- ✓ **Atelier de semence paysanne, Mon jardin enVie** (Jardin'enVie)
- ✓ **Stand de restauration** (Producteurs locaux)
- ✓ **Nos amis les abeilles !** (Drome d'Abeille)
- ✓ **Stand : Témoignage et jeu : Défis Familles à alimentation positive** (MJC de Tain l'Hermitage, Agri Bio, et Service Agriculture-Alimentation ARCHE AGGLO)

Village Art & Environnement :

- ✓ **Jeux en bois** (La maison du jeu)
- ✓ **Venez découvrir l'art de conter, avec Claire Bonnaz** (Autrice du territoire : Claire Bonnaz en lien avec l'événement "Partir en livre")
- ✓ **Une bibliothèque hors les murs au cœur de la nature** (Service Lecture publique ARCHE Agglo et les bibliothèques de Bren, Chavannes et Saint-Donat-sur-l'Herbasse.)
- ✓ **Exposition des réalisations des classes sensibilisées lors de la campagne pédagogique**
- ✓ **Spectacle « Ça me hérise »** (Happi la Compagnie)

Autres actions :

- ✓ **Visites de site prévention des inondations** (Service Rivières ARCHE Agglo)
- ✓ **Stand : Les collègues du territoire bougent pour l'Environnement** (Collège Public Marie-Curie Tournon et Collège Public Joséphine Baker Saint-Donat-sur-Herbasse, Service Jeunesse ARCHE Agglo)
- ✓ **Conférence – débats « Les vrais du faux de l'écologie »** sur les thématiques de « La continuité écologique », « L'énergie dans ma maison » et « La gestion des déchets » animés par les services Rivières, Climat et Déchets ARCHE Agglo.

Information Petite enfance- rapporteur Isabelle FREICHE

Situation de l'Association Planète Môme

L'association Planète Môme contribue grandement à la réponse aux besoins d'accueil des familles, dans le domaine de la Petite Enfance. Pour rappel, sur les 247 berceaux d'accueil collectif sur notre territoire :

- ✓ 50 sont gérés par Planète Môme (sur Tournon sur Rhône)
- ✓ 187 sont gérés directement par ARCHE Agglo
- ✓ 10 sont gérés par un prestataire privé

Les crèches gérées par Planète Môme sont définies d'intérêt communautaire et bénéficient d'une convention de financement depuis 2005 (la dernière convention a été signée en janvier 2023 pour une période de 4 ans), ainsi qu'une mise à disposition à titre gracieux des 2 bâtiments.

Les membres du bureau de l'association s'interrogent sur la pérennisation du fonctionnement des crèches, la dissolution de l'association est en réflexion et ont fait un mail d'alerte le 8 mars concernant leur situation financière.

Situation financière de Planète Môme

L'association Planète Môme présente un déficit de l'ordre de 54 804.5 € au titre de l'année 2022, ce qui a donné lieu à une procédure d'alerte de la part de leur Commissaire aux Comptes. Une première procédure d'alerte avait été lancée fin 2020. L'association travaille sur différents leviers pour remédier à cette situation et a sollicité officiellement ses financeurs par courrier en date du 10 mai.

Un travail est en cours avec différentes propositions qui seront présentées lors d'un prochain bureau.

Projet de territoire – Mobilités – Développement local rapporteur Xavier ANGELI

Projet de territoire

Le projet de territoire sera présenté au conseil de développement début juin, en conseil des Maires le 28 juin pour une délibération le 5 juillet.

Dans le prolongement du travail effectué sur les actions courant février, puis sur le volet financier début mars, le bureau est invité à se prononcer sur les orientations proposés (document transmis le 12 mai dernier).

Méthode et calendrier

Les axes de travail depuis le Copil du mois de février

- 1** En février le Copil a procédé à la cotation de **103 actions** :
-> 20 ont été jugées prioritaires
-> 30 ont été positionnées à un deuxième niveau
Il a été procédé à une analyse/fusion de ces 50 actions pour en extraire 27 fiches « chantier »
- 2** Pour chaque fiche « chantier » définition des besoins en financement annuels en matière d'exploitation ET d'investissement
- 3** Reprise du programme pluriannuel d'investissement en intégrant notamment les données issues du travail de rédaction des fiches « chantier »
- 4** Reprise de la prospective en injectant en données d'entrées le budget primitif voté début avril et les montants de fiscalité notifiés par les services des finances publiques, ainsi que les éléments financiers issus des fiches chantiers

Les étapes



La suite...

- **03 mai:** **CODIR** retour arbitrages politiques/fiches projets
- **Du 03 au 15 mai:** Echanges directeurs et Vice-Présidents
- **17 mai:** **Bureau**
- **06 juin:** **Conseil de Développement** (*Appui Michel Basset pour production avis du Codev*)/ (*avec une 2^{ème} séance de travail 15 jours après*)
- **13 juin:** **Copil projet de territoire/CRTE** avec Etat et ses services
- **28 juin:** **Conseil des Maires**
- **05 juillet:** **Conseil d'Agglomération**
- **Septembre:** **Vernissage**

Un ensemble de document avec des niveaux de lecture différents et donc des publics cibles différents

- **Le projet de territoire sera constitué de 4 documents** qui seront chartés « projet de territoire HORIZON » et présenté dans une pochette. Ils seront imprimés à une centaine d'exemplaire destinée aux 41 communes et à l'ensemble des partenaires institutionnels de l'agglo. Ils seront mises en ligne sur le site « ARCHE Agglo »
 - 1 – diagnostic
 - 2 – charte de territoire
 - 3 – programme d'actions
 - 4 – annexes du programme d'actions « fiches chantiers »
- **Le programme d'actions** pourra être diffusé auprès des conseillers municipaux et des divers participants aux ateliers (format numérique et/ou format papier – à définir)
- **Un document de vulgarisation** (6 ou 8 pages) destiné au grand public

Les documents définitifs seront remis lors du **vernissage**

40

Le contenu du « programme d'actions »

1^{ère} partie: A quoi sert le projet de territoire? (rappel sur l'ensemble de la démarche y compris le volet prospective financière)

2^{ème} partie: Les actions pour aujourd'hui et demain (déclinaison par orientations) :

- **Pourquoi est-ce important?** (éléments de contexte)
- **Que faisons-nous aujourd'hui?** (valorisation d'actions existantes de portée intercommunale ou communale « phare »)
- **Les engagements que nous prenons** (rappel des objectifs par orientation)
- **Parole politique** (M ou Mme le vice-président(e) « »)
- **Encadré « zoom sur » un concept** (à décrire) *ex: label éco-quartier*
- **Parmi les chantiers que nous lançons ou poursuivons...** (identification de 2 à 3 chantiers phares par orientation)
- **Et parmi les chantiers futurs...**(autres chantiers)
- **Encadré sur les projets communaux** (identification de quelques projets structurants des communes)

3^{ème} partie: Le pilotage du projet de territoire

4^{ème} partie: Annexe du programme d'actions: déclinaison des 27 fiches chantiers (voir modèle ci-dessous)

41

Préalable/Modèle de « fiches chantiers »

RECTO

FICHE CHANTIER N°2



Faire du domaine du lac de Champos une base de sports doux et nature

- **ORIENTATION 1 :** Des équipements et des services à proximité
- **Objectif 5 :** Les services et les équipements favorisant le slow tourisme seront soutenus

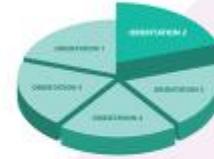
DISCRIPTEUR SOMMAIRE

Le constat : Le parc local est vieillissant, les conditions d'accès au camping se dégradent, pas d'offre de services de restauration, certaines infrastructures doivent être mises aux normes (accès PMR, etc.).

Pour aller plus loin : Les chantiers horizontaux doivent aussi être réalisés afin de garantir une réflexion globale permettant de définir les priorités d'actions et d'investissements à engager pour penser le futur du domaine de la Chaux.

Le plan de développement est de faire du domaine de Champos une base de sports nature et sports doux en intégrant les principes du développement durable : investissements liés à la mobilité en eau, des énergies renouvelables et des matériaux choisis et labellés.

Le programme d'investissements et d'actions prévoit de 4 axes : les équipements et accès au domaine, les aménagements paysagers, l'aménagement du camping et les activités sportives et de loisir.



Dépenses investissement Actuel : Futur : 4271k€	Moyens humains dédiés au chantier Actuel : 1 FTE service Public Sous-traitance
Dépenses fonctionnement Actuel : Futur :	



Préalable/Modèle de « fiches chantiers »

Verso

FICHE CHANTIER N°2



Faire du domaine du lac de Champos une base de sports doux et nature

Contexte réglementaire : (niveau d'obligation concernant le projet)
Pa d'obligation :
Étude d'impact et dossier réglementaire

LES GRANDES ÉTAPES DU PLAN D'ACTION

- 2023 - Réalisation des études environnementales :**
Dossier Plans d'eau - 4 actions et lancement des études techniques et de matière d'œuvre
- Camping : améliorer et moderniser l'offre actuelle**
 - Réaliser les aménagements du camping en fonction de la saison 2024
 - Rénover les chalets (2024)
 - Créer un espace d'accueil aux toilettes + parking-camping + 2025
 - Réaliser l'espace camping-café (2025)
 - Créer un bar d'accueil à service et copie de menu (2025-2026)
- Mobilité : Des accès et des flux mieux adaptés au différents publics**
 - Un plan de circulation avec un accès au domaine et aux autoroutes avec une offre de stationnement adaptée aux différents publics
 - Un tour du lac, balade entre les différents espaces
 - Des zones d'activités sportives en fonction des publics
 - Des connexions cyclistes à long terme avec un site connecté à la future voie verte reliant St-Denis à Champos sur l'axe base eau - offre vélo globale
- Aménagements paysagers et mobilier**
 - Créer un espace de jeu (2024) - 2025
 - Créer de la continuité végétale du Centre vers le Centre du domaine
 - Renforcer la continuité des espaces avec un mobilier adapté au domaine
 - Créer des zones de fraîcheur en complément de la végétation
- Activités sportives et de loisirs**
 - Lancement de la zone de jeu et de fraîcheur collective
 - La proximité de l'installation de tennis de plein air adultes et enfants
 - Une nouvelle offre de sports de plein air et sports doux basés sur des enjeux : offre multiples, parcours d'activités, lieux naturels, lieu d'accueil dans tous les domaines pour sports de plein air
 - Une offre collective et adaptée à tous : des jeux pour enfants, jeux d'interprétation du site ainsi que la réouverture de la patinoire

LES CIEUX (x 4) Sécheresse Changement de saison au printemps Météorologie - météo Sports : alpinisme, biathlon et compétition	LES RÉSULTATS ATTENDUS (sur la base du plan de l'action) Création des zones de détente avec tous les services nécessaires L'installation des lieux engagés lors d'événements sportifs internationaux Faciliter la réalisation du sentier	PILOTES (x 3) HORIZON Lac de Champos Sport Mairie - Commune du lac de Champos	INDICATEURS DE SUIVI Indicateurs économiques des activités camping et base de loisirs Développement durable : production électrique, usage des énergies renouvelables Participation : usage des services numériques, usage de plateformes
PARTENAIRES ASSOCIÉS Partenaires et prestataires Techniques : Bureaux d'études et entreprises de travaux Financiers : Etat, Agence de l'Eau, PMAC			

Les membres du bureau proposent de remplacer « Fiche-chantier » par « Fiche action »

LA PROSPECTIVE FINANCIERE

Les conclusions de la présentation en bureau le 9 mars 2023

- 1 Un programme pluriannuel d'investissement de 92 000 K€ sur 10 ans non soutenable
- 2 Une jauge « acceptable » calibrée entre 68 200 K€ et 70 000 K€ sur 10 ans
- 3 La nécessité de dégager des marges de fonctionnements à moyen terme :
 - + 400 K€ en 2024
 - + 800 K€ en 2025 (situation cumulée)
 - + 1 200 K€ en 2026 (situation cumulée)
 - + 2 800 K€ les autres années (situation cumulée)
- 4 Un objectif : maintenir globalement l'encours de la dette (capital restant dû – CRD) à celui constaté au 31/12/2022 – tous budgets confondus hors AEP & assainissement soit 23 094 K€

45

Méthode et calendrier

Optimisation du PPI

- Réduction des enveloppes financières à programme constant des médiathèques et PPI Champos
- Révision des chiffrages et étalement du calendrier pour les mobilités douces
- Suppression des deux futurs déchèteries sur le plateau
- Principe vente des terrains au coût de revient pour les futures Zones d'activités (pas de déficit d'opération)
- Projet les Goules, projet recentré sur l'ALSH (réduction des surfaces et enveloppe) + une salle d'activités

VIGILANCE:

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) n'est pas exclusivement constitué des projets présentés dans les fiches chantiers : somme des fiches « chantier » ≠ total du PPI.

L'investissement de l'agglo ne se limite pas aux chantiers présentés dans le projet de territoire (ex : FTTH, contribution à la construction des collèges, fonds de concours, entretien du patrimoine....).

46

Reprise du programme pluriannuel d'investissement en intégrant notamment les données issues du travail de rédaction des fiches « chantiers »

	Total		
	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Patrimoine communautaire	9 123 k€	2 219 k€	6 904 k€
GEMAPI	18 190 k€	8 065 k€	10 125 k€
Environnement	4 795 k€	860 k€	3 934 k€
Ame-dev local	35 853 k€	13 076 k€	22 777 k€
Mobilité	5 417 k€	2 437 k€	2 980 k€
Economie	4 701 k€	449 k€	4 251 k€
Total	78 079 k€	27 107 k€	50 972 k€
		FCTVA	8 982 k€
	Besoin final		41 990 k€

Total avant arbitrage		
Dépenses	Recettes	Besoin en financement
10 647 K€	1 618 K€	9 029 K€
18 414 K€	7 328 K€	11 086 K€
4 457 K€	750 K€	3 707 K€
41 434 K€	11 769 K€	29 665 K€
7 200 K€	2 693 K€	4 508 K€
10 180 K€	8 409 K€	1 771 K€
92 332 K€	32 567 K€	59 766 K€
	FCTVA	10 862 k€
	Besoin final	48 904 K€

47

La prospective et les nouvelles données d'entrée – une évolution significative des ressources fiscales notifiées par rapport à la prévision budgétaire

Augmentation de la ressources suite notification	1 477 k€
CFE	163 k€
CVAE (compensation servie par l'Etat)	813 k€
TFB-TFNB-TH	54 k€
TASCOM	-9 k€
IFER	14 k€
Fraction TVA/TH	7 k€
Allocation compensatrice	434 k€

48

Les éléments constitutifs de la prospective financier

	BP 2023
Dépenses Réelles de fonctionnement - DRF (hors charges financières et exceptionnelles)	37 849 k€
budget courant	
Subvention BA (hors charge de la dette)	2 100 k€
Total projet de territoire	k€
TOTAL DRF - prospective	39 949 k€
Recettes Réelles de Fonctionnement - RRF (hors produits de cession) - budget courant	44 167 k€
Ajustement fiscal suite notification	1 477 k€
TOTAL RRF - prospective	45 644 k€
Charges financières actuelles	540 k€
Charges financières futures	
CAF BRUTE	5 155 k€
Remboursement en capital actuel	1 952 k€
Remboursement en capital futur	
CAF NETTE	3 204 k€
Subvention	6 599 k€
FACTVA	2 311 k€
Dépenses d'équipement	19 371 k€
Résultat N-1	6 233 k€
BESOIN EN FINANCEMENT	4 229 k€

Eléments présentés dans la prospective financière de Finance Consult le 9 mars dernier, réajustés en 2023 sur la base du budget primitif

Charges financières de fonctionnement supplémentaires liées au projet de territoire

Ressources fiscales complémentaires

Poids financier de la dette future dette

Données issues de la programmation pluriannuelle d'investissement

49

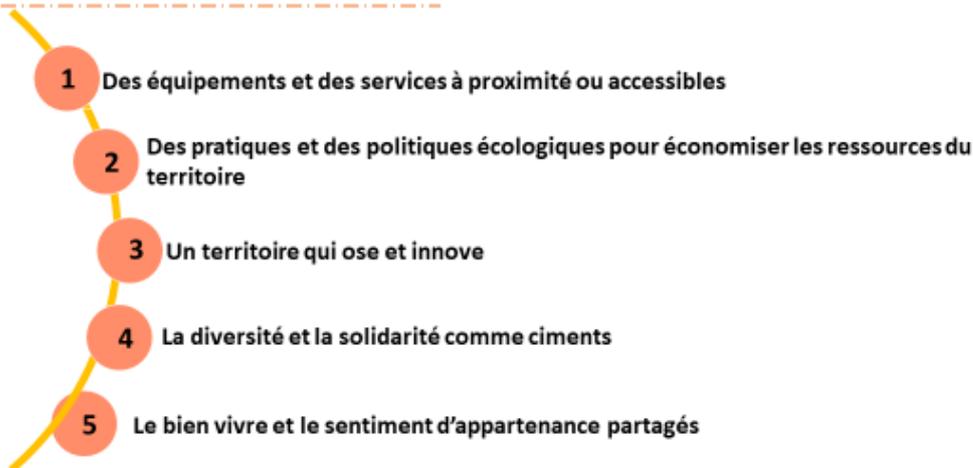
La prospective 2023/2032 : maintien d'un fonds de roulement de 800 K€

	BP	Prospective									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
EPARGNE DE GESTION	5 695 k€	6 432 k€	5 966 k€	5 363 k€	5 521 k€	5 307 k€	5 116 k€	4 763 k€	4 620 k€	4 424 k€	
Charges financières actuelles	540 k€	575 k€	477 k€	418 k€	378 k€	342 k€	307 k€	272 k€	238 k€	205 k€	
Charges financières futures	k€	64 k€	191 k€	302 k€	329 k€	342 k€	362 k€	365 k€	347 k€	329 k€	
CAF BRUTE	5 155 k€	5 793 k€	5 298 k€	4 643 k€	4 814 k€	4 623 k€	4 428 k€	4 126 k€	4 036 k€	3 890 k€	
Remboursement en capital actuel	1 952 k€	1 751 k€	1 688 k€	1 700 k€	1 649 k€	1 602 k€	1 565 k€	1 571 k€	1 393 k€	969 k€	
Remboursement en capital futur	k€	65 k€	197 k€	324 k€	373 k€	413 k€	482 k€	499 k€	516 k€	534 k€	
CAF NETTE	3 204 k€	3 977 k€	3 413 k€	2 619 k€	2 791 k€	2 608 k€	2 380 k€	2 057 k€	1 927 k€	2 387 k€	
Dépenses d'équipement	19 371 k€	11 220 k€	11 824 k€	7 793 k€	7 931 k€	9 136 k€	8 848 k€	8 421 k€	2 015 k€	1 525 k€	
Subvention	6 599 k€	2 382 k€	3 799 k€	3 139 k€	3 383 k€	3 777 k€	1 420 k€	1 509 k€	815 k€	284 k€	
FACTVA	2 311 k€	1 177 k€	1 230 k€	947 k€	1 008 k€	1 206 k€	399 k€	393 k€	176 k€	176 k€	
BESOIN EN FINANCEMENT	10 462 k€	7 661 k€	6 795 k€	3 707 k€	3 540 k€	4 153 k€	2 064 k€	1 519 k€	1 024 k€	1 065 k€	
Résultat N-1	6 233 k€	800 k€	800 k€	800 k€	800 k€	800 k€	800 k€	1 117 k€	1 654 k€	2 558 k€	
Emprunt	1 825 k€	3 684 k€	3 382 k€	1 088 k€	749 k€	1 546 k€	k€	k€	k€	k€	
RESULTAT AU 31/12/N	800 k€	1 117 k€	1 654 k€	2 558 k€	3 880 k€						
CRD au 31/12/N dette actuelle	21 143 k€	19 392 k€	17 704 k€	16 004 k€	14 355 k€	12 753 k€	11 188 k€	9 617 k€	8 025 k€	7 056 k€	
CRD au 31/12/N dette future	1 825 k€	5 444 k€	8 629 k€	9 393 k€	9 769 k€	10 901 k€	10 419 k€	9 921 k€	9 404 k€	8 870 k€	
CRD au 31/12/N	22 968 k€	24 836 k€	26 333 k€	25 397 k€	24 124 k€	23 654 k€	21 607 k€	19 538 k€	17 429 k€	15 926 k€	

CRD au 31/12/2022 = 23 094 k€

Taux d'endettement	50,32%	53,26%	55,94%	53,35%	50,27%	48,79%	44,19%	39,57%	34,96%	31,63%
Capacité de dévatement	445	429	497	547	501	512	488	473	432	409

Les 5 orientations du projet de territoire



53

Orientation n°1 : des équipements et des services à proximité ou accessibles

Fiche chantier n°1 – Mettre en itinérance les Maisons France Services

Descriptif sommaire	Afin d'apporter un service plus adapté sur les communes rurales du territoire, l'Agglomération propose de déployer l'itinérance des services des Maisons France Services en s'appuyant sur le réseau des secrétaires de Mairie <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une expérimentation avec 2 communes dans un premier temps pour « labéliser » des communes partenaires en priorité celles qui déploient une agence postale/ La réponse de 1^{er} niveau serait assuré par les secrétaire de mairie, • Les situations plus complexes resteraient de la charge des agents France Service soit sur site soit en proximité sur la commune si l'usager ne peut pas se déplacer. • Proposition d'une rémunération du temps agents communal :
Moyens humains (suppl.)	1 permanence semaine de 3 heures / communes / semaine sur 40 semaines/4 communes ciblés= Heure / agent 35€ = 480 h = 1/3 ETP
Fonctionnement (dépenses suppl.)	20 K€
Investissement	
Calendrier	2024-2032

Fiche chantier n°2 – Faire du domaine du lac de Champos une base de sports doux et nature

Descriptif sommaire	Le choix de développement est de faire du domaine de Champos une base de sports nature et sports doux en respectant les principes du développement durable notamment vis-à-vis de la ressource en eau, des énergies renouvelables et des matériaux choisis et utilisés. Le programme d'investissements et d'actions autour de 4 axes : les mobilités et accès au domaine, les aménagements paysagers, l'aménagement du camping et les activités sportives et de loisirs.
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	
Investissement	4 270 K€
Calendrier	2023-2027

Fiche chantier n°3 – Déployer et animer des tiers-lieux économiques

Descriptif sommaire	En 2018, sur le territoire d'ARCHE agglo, 73,8 % des actifs résidant sur la CA, <u>travaillent dans une commune autre que la commune de résidence</u> . Au total 17 519 actifs du territoire réalisent quotidiennement des déplacements pendulaires domicile-travail et 84% des déplacements pendulaires sont réalisés en voiture. Pour pallier et contribuer au maintien de l'activité économique sur le territoire, ARCHE Agglo a développé un réseau de lieux d'accueil économique à loyers modérés pour aider à créer, développer, grandir et collaborer au sein du territoire. Il s'agit de répondre aux nouveaux besoins du monde du travail aujourd'hui : <ul style="list-style-type: none"> • Une connexion haut débit garantie, • La mutualiser de services ; • Une offre d'espaces partagés permettant de rompre l'isolement des chefs d'entreprises individuelles, indépendants, des travailleurs isolés, des travailleurs en itinérance ; • Accompagner la création de synergies entre activités
Moyens humains (suppl.)	0.5 ETP pour les futurs espaces (St Félicien, Tournon sur Rhône, Tain l'Hermitage et St Donat sur l'Herbasse)
Fonctionnement (dépenses suppl.)	27 K€ par an
Investissement	
Calendrier	2023-2032

Fiche chantier n°4 – Privilégier le Slow Tourisme autour des activités de Pleine Nature

Descriptif sommaire	<p>ARCHE Agglo et l'office de Tourisme renouvelle dans ce mandat leur schéma de développement touristique autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire du territoire une destination touristique d'excellence autour de la gastronomie, du vin, du Rhône, de sa Viorhona et des activités de pleine nature... • Soutenir la structuration d'une offre complémentaire et respectueuse de son environnement • Conforter la destination en s'appuyant sur les outils marketing performant avec une communication expérientielle • Un schéma d'accueil touristique pour l'office de tourisme. <p>Programme d'actions: développer les nouvelles pratiques d'activités de pleine nature (Gravel, marche nordique, trail...) en complément des activités phare du territoire : cyclo, Vtt et randonnées</p>
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	<p>Actions 16 K€ annuel</p> <p>Etude sur l'opportunité d'activités diversifiées autour du Rhône 50 K€</p>
Investissement	190 K€ TTC
Calendrier	2023-2032

Fiche chantier n°5 – Accompagner le développement de l'économie circulaire

Descriptif sommaire	<p>L'économie circulaire est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières et la création de nouvelles filières et métiers en transition.</p> <p>En accompagnant l'optimisation et la mise aux normes des trois déchèteries, elle souhaite également s'intéresser à l'amont et poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'étude économie circulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une plate-forme d'échange favorisant les initiatives et expérimentations en matière de réduction, réutilisation et de recyclage; • Proposer des démarches collectives pour développer la réduction, réutilisation et le recyclage des déchets, ressources des acteurs économiques.
Moyens humains (suppl.)	1 ETP
Fonctionnement (dépenses suppl.)	1 ETP économie circulaire + actions: 55 K€/an
Investissement	2 184€K TTC mise à niveau technique et réglementaire des déchèteries
Calendrier	<p>Travaux déchèteries: 2024-2026</p> <p>Économie circulaire: 2025-2032</p>

Fiche chantier n°6 – Développer et structurer une filière de gestion et de valorisation des biodéchets

Descriptif sommaire	<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'une solution pour la collecte et le traitement des biodéchets sur un territoire à dominante rurale. Mise à disposition de composteurs individuels et collectifs ainsi qu'une formation pour les particuliers et un accompagnement pour l'installation des sites collectifs Mise à disposition de solution pour broyer les déchets verts des particuliers et ainsi réduire les dépôts de déchets verts en déchèteries
Moyens humains (suppl.)	1 ETP maître composteur + animation + gestion plateforme broyage
Fonctionnement (dépenses suppl.)	1 ETP 40 K€/an jusqu'en 2028
Investissement	600 K€ TTC
Calendrier	2023-2032

Fiche chantier n°7 – Protéger les biens et les personnes contre le risque inondation

Descriptif sommaire	<p>Les événements climatiques potentiellement sévères nous obligent à changer nos pratiques et faire évoluer nos aménagements afin de protéger les populations vis-à-vis du risque inondations.</p> <p>Cette fiche projet prévoit la mise en œuvre des travaux de ralentissement des eaux de crues sur les bassins versants de la Veune, Burge, Bouterne, Torras et petits affluents du Rhône.</p>
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	
Investissement	15 163 K€ TTC
Calendrier	<p>Veune, Merdarioix : 2023 – 2024</p> <p>Burge, Bouterne: 2023-2027</p> <p>Torras : 2024-2028</p>

Fiche chantier n°8 – Devenir un territoire résilient face aux risques naturels (gestion des crues et ruissellements)

Descriptif sommaire	Surveillance, alerte, gestion de crise : Mise en place d'un règlement et d'une équipe « astreinte inondation » ; mise en place du PICS. Assistance des communes à l'élaboration de leur PCS et DICRIM + réalisation d'exercice de gestion de crise inondation. Réalisation de diagnostics de vulnérabilité et préconisation de travaux pour les habitations, entreprises, exploitations agricoles et bâtiments publics. Etude sur le ruissellement, hors d'eau, en co-maîtrise d'ouvrage avec les communes ; préconisations techniques pour les communes.
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	étude, prestations, actions: 114 K€ sur 5 ans
Investissement	étude ruissellement: 240 K€
Calendrier	2023-2032

Fiche chantier n°9 – Favoriser les déplacements quotidiens à vélo

Descriptif sommaire	Dans le cadre de son schéma des mobilités durables, ARCHE Agglo souhaite favoriser le développement du transport collectif, le développement des usages vertueux et des alternatives à la voiture avec un axe fort sur le développement de la pratique vélo. <ul style="list-style-type: none"> • la création d'aménagements cyclables sécurisés, • le déploiement d'équipements adaptés à la pratique (stationnement cyclable sécurisé, bus avec porte-vélo) • le déploiement de services (communication, location VAE..)
Moyens humains (suppl.)	0.5 ETP coordination et suivi et pilotage des travaux
Fonctionnement (dépenses suppl.)	0.5 ETP : 25 K€ Action de sensibilisation et communication et Savoir rouler : 70 K€ par an => 95 K€
Investissement	5 087 K€ TTC sur 2023-2032
Calendrier	2023 - 2032

Fiche chantier n°10 – Faciliter le parcours des usagers des transports collectifs

Descriptif sommaire	<p>ARCHE Agglo souhaite améliorer le parcours des usagers des services de transport scolaires et commerciaux (interurbain et urbain) en proposant une billettique avec un lieu d'information et de point de vente dédiée.</p> <p>Cela passe par la mise en place d'un nouveau système de billettique avec les objectifs suivants</p> <p>Transport scolaire : connaissance fine des fréquentations avec la géolocalisation du véhicule pour ponctualité/temps de parcours, ...</p> <p>Transport commercial : plus de souplesse dans l'offre tarifaire, un système compatible avec le système régional pour l'ensemble des trajets internes à l'agglomération ;</p> <p>Centraliser l'information et la vente/distribution en un seul lieu</p>
Moyens humains (suppl.)	1 ETP (suivi et accompagnement et exploitation)
Fonctionnement (dépenses suppl.)	1 ETP 40 K€/an (à partir 2024)
Investissement	290 K€ TTC
Calendrier	2023- 2032

Fiche chantier n°11 – Renforcer l'offre de transport collectif par des lignes de transport à la demande

Descriptif sommaire	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir les services de TAD existant notamment vers les marchés de St Félicien, de Tournon/ Rhône et de Tain l'Hermitage; • compléter l'offre sur la ligne Tournon ST Félicien pour desservir de nouvelles hameaux et communes du plateau ardéchois à proximité de la ligne ; • poursuivre et d'adapter l'expérimentation de l'offre vers la gare de Valence TGV • expérimenter et de proposer une offre de TAD entre Tain et St Donat sur l'Herbasse où une ligne de transports scolaires existe, mais non adaptée au grand public (horaire, desserte, période de circulation). Il existe les lignes régionales 8 et 10 qui, avec une correspondance à Chanos-Curson, relient les 2 pôles, mais les horaires ne coïncident que rarement avec les besoins
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	Actions 50 K€
Investissement	
Calendrier	2025 - 2032

Fiche chantier n°12 – AA, une collectivité exemplaire en matière de sobriété énergétique

Descriptif sommaire	Le plan de sobriété énergétique vise, grâce à une mobilisation collective, à une réduction de notre consommation énergétique, à l'adaptation des pratiques, à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, et au développement des gestes écoresponsables pour atteindre la neutralité carbone en 2050.
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	40 K€
Investissement	
Calendrier	

Fiche chantier n°13 – Concilier efficacité et sobriété foncière et immobilière pour l'habitat et l'économie

Descriptif sommaire	<p>Avec la raréfaction du foncier, la volonté de préserver des zones naturelles pour les productions agricoles, la préservation de la biodiversité et la mise en application du Zero Artificialisation Nette, l'Agglomération souhaite se doter d'outils de connaissance du foncier pour l'accueil d'activités et de logements.</p> <p>Elle souhaite également s'engager dans des opérations visant une meilleure maîtrise et une bonne utilisation du foncier.</p> <ul style="list-style-type: none"> avec un accompagnement sur des projets et la possibilité de maîtrise foncière, voire le portage de projet immobilier à vocation économique
Moyens humains (suppl.)	1 ETP
Fonctionnement (dépenses suppl.)	100 K€ en 2024 85 K€ jusqu'en 2032
Investissement	
Calendrier	2024-2032

Fiche chantier n°14 – Reconvertir la friche industrielle ITDT en éco-quartier

Descriptif sommaire	Opération d'aménagement/ Volet foncier EPORA Réaménagement de la friche industrielle ITDT dans le cadre d'une démarche éco quartier: habitat, services, mise en valeur de la halle Nord et valorisation des lagunes
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	
Investissement	4 280 K€
Calendrier	Etude: 2023-2024 Travaux: 2025-2028

Fiche chantier n°15 – Favoriser l'autopartage par le déploiement d'une application de co-voiturage territorialisée

Descriptif sommaire	Face au manque de solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire (notamment les secteurs ruraux) pour les déplacements domicile-travail, ARCHE Agglo va proposer une application de covoiturage territorialisée mettant en relation les usagers en partenariat avec les entreprises du territoire.
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	année1 (prévu au budget), 35 K€ année 2, 56 K€ année 3 (et années suivantes)
Investissement	40 K€
Calendrier	2 nd semestre 2023 - 2032

Fiche chantier n°16 – Développer la production d'énergie renouvelable au travers d'un plan de solarisation des toitures publiques et de création d'ombrières

Descriptif sommaire	L'autonomie énergétique des territoires constitue un véritable défi pour les territoires. Aussi, afin d'accompagner les communes à mettre en place des projets en faveur des énergies renouvelables, ARCHE Agglo en partenariat avec 3 sociétés de projet : SOLARHONA, SEM Energie Rhône Vallée et la centrale villageoise « Passerelle énergie » lance un Appel à Manifestation d'Intérêt sur le territoire de l'agglomération visant au développement du Photovoltaïque sur les toitures publiques et des ombrières. ARCHE Agglo appuie également les communes non retenues dans le cadre de l'AMI pour les aider à développer les énergies renouvelables sur leur territoire.
Moyens humains (suppl.)	0,5 ETP
Fonctionnement (dépenses suppl.)	0.5 ETP 25 K€/an
Investissement	Prise de participation société de projet 400 K€
Calendrier	2023-2028

Fiche chantier n°17 – Promouvoir un Projet Alimentaire Territorial

Descriptif sommaire	Les évolutions climatiques, la raréfaction du foncier disponible, la place de l'agriculture biologique, l'évolution des systèmes d'exploitations, les pratiques alimentaires...le monde change, et les collectivités au côté de l'Etat se doivent d'accompagner les initiatives et mettre en réseau les acteurs. Fortes des travaux et actions déjà engagés sur leurs territoires, les deux collectivités Arche Agglo et Rhône Crussol s'associent aujourd'hui dans la construction d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT). Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social) Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets en agriculture et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique) Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux. (volet environnemental)
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	
Investissement	
Calendrier	2023-2032

Fiche chantier n°18 – Arche Agglo, une « marque employeur » attractive

Descriptif sommaire	<p>Marque employeur</p> <p>Dans un contexte économique tendu ARCHE Agglo rencontre de plus en plus des difficultés à recruter des profils de qualité pour assurer ses missions de service public.</p> <p>La concurrence des EPCI voisins et du privé sont bien réelles et la fidélisation des agents en place semble une priorité pour continuer à assurer sa mission de service public.</p> <p>Il est donc proposé de travailler sur la visibilité d'ARCHE Agglo, sur son attractivité en tant qu'employeur, sa réputation, sur ses valeurs, son organisation.</p>
Moyens humains (suppl.)	0,5 ETP communication interne
Fonctionnement (dépenses suppl.)	<p>Développement alternance: 25 K€</p> <p>Politique sociale de l'Agglo: 50 K€</p> <p>Poste: 25 K€</p> <p>Actions : 20 K€</p>
Investissement	
Calendrier	2024-2032

Orientation n°4 : La diversité et la solidarité comme ciments

Fiche chantier n°19 – Créer des liens entre le monde de l'entreprise et les jeunes du territoire

Descriptif sommaire	<p>Depuis deux ans, ARCHE Agglo organise en partenariat avec les entreprises et acteurs publics du territoire le forum des métiers et des formations des jeunes.</p> <p>Afin de renforcer l'action publique territoriale en faveur de l'information, de l'orientation, de l'emploi jeunes, il est proposé la mise en œuvre d'un plan d'actions complémentaires pour accompagner les familles et les établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de Vidéo métier (découverte des métiers du territoire) • Création de Parcours découvertes entreprise • Intervention dans les établissements scolaires • Actions d'information et de communication en direction des familles
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	Actions 30 K€
Investissement	
Calendrier	2024-2032

Fiche chantier n°20 – Déployer une politique d’habitat à destination des publics spécifiques

Descriptif sommaire	Compléter l’offre de logements du territoire pour répondre à des besoins spécifiques (comme prévu au PLH) <ul style="list-style-type: none"> • Produire du logement adapté aux seniors • Répertoire des possibilités d’hébergement pour les jeunes • Création d’une aire d’accueil des gens du voyage • Création de logements adaptés à la sédentarisation • Produire des logements pour les saisonniers
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	50 K€ gestion Aire des gens du voyage
Investissement	1 054 K€ (Aire des gens du voyage) Aides publiques en direction des publics spécifiques: 150 K€
Calendrier	Gestion aire du voyage à partir de 2030

Fiche chantier n°21 – Favoriser la participation citoyenne à travers le Conseil de développement

Descriptif sommaire	- Faire vivre la participation citoyenne dans les projets de l’agglo
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	
Investissement	
Calendrier	2024-2032

Fiche chantier n°22 – Créer, animer et coordonner un projet de Lecture publique à l'échelle du territoire

Descriptif sommaire	Développement d'un projet de Lecture Publique qui repose sur deux ambitions : <ul style="list-style-type: none"> • La construction d'une Médiathèque Intercommunales répartie sur 3 sites : Tournon sur Rhône // St Félicien // St Donat • L'animation et la coordination d'un réseau de Lecture Publique et le développement d'actions culturelles en proximité
Moyens humains (suppl.)	16 ETP (dont transfert de personnel)
Fonctionnement (dépenses suppl.)	En moyenne 585 K€ par an à partir de 2026 (diminution des attributions de compensation incluse)
Investissement	11 420 K€ TTC
Calendrier	2023-2030

Fiche chantier n°23 – Accompagner le bien vieillir

Descriptif sommaire	<p>Dans le cadre du projet social, l'Agglomération porte une politique globale d'accompagnement du vieillissement et du handicap par le biais d'une nouvelle compétence statutaire : Coordination, Soutien technique et financier autour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.</p> <p>Cette compétence est entrée dans une phase opérationnelle depuis 2017 autour de 3 axes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la coordination autour de la personne âgée et/ou handicapée • Soutien des actions de prévention et de lutte contre l'isolement • Implication dans l'adaptation du cadre de vie <p>A ce jour, aucune action n'est conduite sur le territoire de l'Herbasse. Il est proposé de d'étendre les actions de l'agglomération à ce bassin de vie.</p>
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	20 K€/an
Investissement	
Calendrier	2024-2032

Fiche chantier n°24 – Adapter l'offre d'enseignement musical aux nouvelles pratiques et aux attentes du public

Descriptif sommaire	La compétence musique et danse a été transféré à ARCHE Agglo et la collectivité assume depuis 2022 la gestion de l'école de musique en régie directe. Le projet culturel défini par l'école de musique est obsolète. Il est nécessaire de procéder à son renouvellement en adéquation avec les orientations du projet de territoire, du projet culturel dans un souci de répondre adéquatement avec les demandes des publics concernés. Le projet sera construit autour des 4 axes présentés ci-dessus afin de favoriser un accès à la culture pour le plus grand nombre de la sensibilisation à l'enseignement. (éducation, enseignement, production, un établissement tourné vers l'avenir et les usagers).
Moyens humains (suppl.)	0,5 ETP
Fonctionnement (dépenses suppl.)	40 K€/an
Investissement	
Calendrier	2025-2032

Fiche chantier n°25 – Arche Agglo, un territoire 100% Education Artistique et Culturel (EAC)

Descriptif sommaire	En contribuant au développement de la créativité et de l'esprit critique des enfants et des jeunes, l'éducation artistique et culturelle leur permet de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde. Proposez des parcours artistiques hors temps scolaires dans les : EAJE (Agglo et Asso*) et Relais petite enfance; Accueil de Loisir, Structures médicosociales et sociales Renforcer les interventions culturelles durant le temps scolaires (écoles / collèges / lycées) Proposer des parcours artistiques en dehors de tout cadre institutionnel pour aller à la rencontre de public éloigné de la culture <i>Le label 100% EAC est décerné par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) réunit les acteurs de l'EAC dans une perspective de partage et d'analyse des pratiques au service d'une politique ambitieuse de généralisation.</i>
Moyens humains (suppl.)	Futur: 0,5 ETP
Fonctionnement (dépenses suppl.)	Poste: 25 K€/an Actions: 50 K€ Total: 75 K€ par an
Investissement	
Calendrier	2025-2032

Fiche chantier n°26 – Mettre à niveau l'offre d'Accueil de Loisir

Descriptif sommaire	Répondre aux obligations réglementaire d'accueil des enfants dans le cadre d'un accueil de loisirs <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper sur l'échéance de fin de bail du bâtiment administratif situé place Rampon fixé au 31 décembre 2026 • Réinscrire une structure à vocation sociale au sein du quartier des goules
Moyens humains (suppl.)	
Fonctionnement (dépenses suppl.)	
Investissement	2 801 K€
Calendrier	2023-2024

Fiche chantier n°27 – Animer un réseau d'acteurs de la « parentalité »

Descriptif sommaire	ARCHE Agglo via sa compétence Parentalité, se mobilisent afin d'apporter une cohérence et un cadre à cet enjeu. L'accompagnement des familles, dans leur parentalité, doit se faire et se porter en concertation entre les acteurs des champs éducatifs, sociaux, médicaux, de l'animation et des familles elles-mêmes, et ce dans le respect des différences et des besoins de chacun. ARCHE Agglo a donc un rôle majeur dans la coordination de tous ces acteurs en Parentalité de notre territoire.
Moyens humains (suppl.)	0,5 ETP
Fonctionnement (dépenses suppl.)	Poste: 28 K€
Investissement	
Calendrier	2024 - 2032

Charges de fonctionnement supplémentaires des "chantiers" par rapport au budget actuel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Des équipements et des services à proximité ou accessibles										
C1 : mettre en itinérance les Maisons France Services	k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€
C2 : faire du Domaine du lac de Champos une base de sports doux et nature	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
C3 : animer et déployer des tiers lieux économiques	k€	7 k€	27 k€	27 k€	27 k€	27 k€	27 k€	27 k€	27 k€	27 k€
C4 : privilégier le slow tourisme autour des activités de pleine nature	k€	16 k€	16 k€	66 k€	16 k€	16 k€	16 k€	16 k€	16 k€	16 k€
TOTAL ORIENTATION N°1	k€	43 k€	63 k€	113 k€	63 k€					

82

Charges de fonctionnement supplémentaires des "chantiers" par rapport au budget actuel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Des pratiques et des politiques écologiques pour économiser les ressources du territoire										
C5 : accompagner le développement de l'économie circulaire	k€	k€	55 k€	55 k€	55 k€	55 k€	55 k€	55 k€	55 k€	55 k€
C6 : développer et structurer une filière de gestion et de valorisation des biodéchets	k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€
C7 : protéger les biens et les personnes contre le risque inondation	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
C8 : devenir un territoire résilient face aux risques naturels	k€	7 k€	32 k€	25 k€	25 k€	25 k€	k€	k€	k€	k€
C9 : favoriser les déplacements quotidiens à vélo	k€	95 k€	95 k€	95 k€	95 k€	95 k€	95 k€	95 k€	95 k€	95 k€
C10 : faciliter le parcours des usagers des transports collectifs	k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€
C11 : renforcer l'offre de transport collectif par des lignes de transport à la demande	k€	k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€
C12 : ARCHE Agglo une collectivité exemplaire en matière de sobriété énergétique	k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€
C13 : concilier efficacité et sobriété foncière et immobilière pour l'habitat et l'économie	k€	100 k€	85 k€	85 k€	85 k€	85 k€	85 k€	85 k€	85 k€	85 k€
TOTAL ORIENTATION N°2	k€	322 k€	437 k€	430 k€	430 k€	430 k€	405 k€	405 k€	405 k€	405 k€

83

Charges de fonctionnement supplémentaires des "chantiers" par rapport au budget actuel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Un territoire qui ose et qui innove										
C14 : reconstruire la trame industrielle ITDF en éco-quartier	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
C15 : favoriser l'autopartage par le déploiement d'une application de co-voyage territorialisée	k€	35 k€	56 k€							
C16 : développer la production d'énergie renouvelable au travers d'un plan de solarisation des toitures publiques et de création d'ombrières	k€	k€	25 k€	25 k€	25 k€	25 k€	25 k€	25 k€	25 k€	25 k€
C17 : promouvoir un projet alimentaire territorial	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
C18 : ARCHE Agglo, une "marque employeur"	k€	95 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€
TOTAL ORIENTATION N°3	k€	130 k€	201 k€							
La diversité et la solidarité comme objectifs										
C19 : créer des liens entre le monde de l'entreprise et les jeunes du territoire	k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€
C20 : déployer une politique d'habitat à destination des publics spécifiques	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	50 k€	50 k€	50 k€
C21 : favoriser la participation citoyenne à travers le conseil de développement	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
TOTAL ORIENTATION N°4	k€	30 k€	80 k€	80 k€	80 k€					

84

Charges de fonctionnement supplémentaires des "chantiers" par rapport au budget actuel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Le bien vivre et le sentiment d'appartenance partagés										
C22 : créer, animer et coordonner un projet de lecture publique territoriale	k€	k€	k€	492 k€	457 k€	575 k€	573 k€	696 k€	630 k€	650 k€
C23 : accompagner le bien vieillir	k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€
C24 : adapter l'offre d'enseignement musical aux nouvelles pratiques et aux attentes du public	k€	k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€
C25 : ARCHE Agglo, un territoire 100 % EAC	k€	k€	75 k€	75 k€	75 k€	75 k€	75 k€	75 k€	75 k€	75 k€
C26 : mettre à niveau l'offre d'accueil de loisirs	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
C27 : animer un réseau d'acteurs de la parentalité	k€	28 k€	28 k€	28 k€	28 k€	28 k€	28 k€	28 k€	28 k€	28 k€
TOTAL ORIENTATION N°5	k€	48 k€	163 k€	655 k€	620 k€	738 k€	736 k€	859 k€	813 k€	813 k€

85

Charges de fonctionnement supplémentaires des "chantiers" par rapport au budget actuel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Masse salariale	k€	295 k€	450 k€	1 027 k€	1 027 k€	1 110 k€	1 110 k€	1 155 k€	1 155 k€	1 155 k€
Fonctionnement courant	k€	7 k€	72 k€	245 k€	210 k€	255 k€	253 k€	377 k€	331 k€	331 k€
Etudes/prestations	k€	50 k€	10 k€	45 k€	45 k€	55 k€	45 k€	49 k€	49 k€	49 k€
Actions	k€	221 k€	362 k€	442 k€	392 k€	392 k€	377 k€	377 k€	377 k€	377 k€
Réduction des attributions de compensation	k€	k€	k€	-330 k€	-330 k€	-350 k€				
TOTAL	k€	573 k€	894 k€	1 429 k€	1 344 k€	1 462 k€	1 435 k€	1 608 k€	1 562 k€	1 562 k€

La séance est levée à 16h50.